Procès-verbal de l'AG du Comité Régional Grand Est 20 novembre 2022 à LINGOLSHEIM.

Ouverture de l'Assemblée

L'assemblée est ouverte à 14h00 par le Président Bernard Schittly.

RAPPORT MORAL du Président Bernard Schittly

Mesdames et Messieurs,

Remerciements à :
- Madame Catherine Graef Eckert, maire de Lingolsheim, Présidente de la collectivité européenne d'Alsace, représente Monsieur Frédérique Bierri, Président de la collectivité européenne d'Alsace.
- Monsieur Jean-Marc Haas Becker, président du comité régional olympique et sportif du Grand test, et président de l'Amitié, qui nous reçois pour notre assemblée générale.
- Madame Josiane Chevalier, préfète de la région Grand Est est excusée.
- Monsieur Michel Lambinet représente Monsieur Frédéric Di Meglio président de la fédération française d'études de sport sous-marins.

Je remercie également nos élus, qui nous soutiennent de diverses façons. Je remercie le comité et ses groupes de travail qui réalisent de belles productions. Je remercie également les membres du bureau, avec des remerciements très spéciaux à notre trésorier adjoint et à notre trésorière. Leur bénévolat, très engagé, nous permet d'économiser 2 salaires. En effet, la plupart des régions ont deux salariés pour réaliser ce type de mission. Cela dégage un volet financier très important pour nos commissions. De ce fait, nos commissions ont plus de budget que la plupart des commissions des grosses régions.
Enfin, de sincères remerciements à nos hôtes, à l'Amitié et à ses bénévoles pour la qualité de l'accueil et la mise à disposition de ses superbes locaux. Tous nos remerciements également au Codep 67 et à toute son équipe.

Je commence par relater un événement dramatique, je parle de l'incendie qui a frappé le CAMNS. Il n'y a heureusement eu qu'un seul blessé léger, mais de gros dégâts matériels avec en particulier un compresseur neuf, pas encore mis en service qui est entièrement détruit, ainsi que les gilets et les détendeurs.

Je tiens aussi à souligner le courage des pompiers qui ont pénétré ce local pour éteindre le feu, malgré la présence de plus de 150 bouteilles d'air comprimé, ainsi que de 3 B 50

d'oxygène pleines. Cela a permis de limiter les dégâts, l'infrastructure n'a pas souffert. Je tiens à adresser un grand message de sympathie pour ce club et mes remerciements à tous ceux qui ont joué le jeu de la solidarité et leur a permis de redémarrer la saison.

Je vais également faire un petit rappel de notre histoire, pour parler de monsieur André Heinrich, né en 1932 et décédé en 2022. Il a été le fondateur et le premier président du comité interrégional Est. Il a aussi été président du Touring Plongée de Mulhouse de 1958 à 1971, il nous a fait souvent l'honneur de sa présence lors de nos assemblées générales. Une pensée émue pour lui et ses proches.

Enfin nous célébrons un anniversaire, le 25 novembre 1992 monsieur Théo Mavrostomos a atteint la profondeur de 701 m, lors de l'expérience Hydra 10. Ce record date de 40 ans, il est inégalé il sera très difficilement égalable. Théo continue d'être présent dans le monde de la plongée, il a assuré en particulier la sécurité lors de l'expédition Gombessa 5, en Méditerranée.

Nous sommes en sortie de crise, en espérant que les grandes perturbations liées au Covid soient derrière nous. Le redémarrage de cette année est de bon augure, mais il persiste quelques points d'inquiétudes :
– la disponibilité des piscines
– la perte des bénévoles qu'il nous faut remotiver.
Nous actions en faveur des bénévoles sont en synergie avec le groupe de travail national sur le bénévolat, le groupe de travail produit bien.

Nous sommes une fédération sportive et depuis cette année nous avons quatre sports de haut niveau reconnu par le ministère.
– le hockey subaquatique a été reconnu Sport de haut niveau, nous avons cinq jeunes retenus en équipe de France sur le Grand Est.
- l'apnée indoor, discipline pour laquelle nous avons un champion du monde, il s'agit d'Éric Marchal, champion du monde d'apnée statique.
– l'apnée poids constant, discipline où excelle la fédération, mais nous n'avons pas de champion dans notre belle région.
– la nage avec palmes, où nous avons plusieurs championnes et champions, dont Ariane Jacques et Yan Ploeze pour ne citer qu'eux, ainsi des clubs d'excellence : le Club de Plongée de Sélestat et Uckange Évolution Palme.
Nous réaliserons un accompagnement financier auprès des athlètes de haut niveau ainsi qu'auprès de ceux qui sont retenus en équipe de France.

Nous avons obtenu au niveau du Grand Est de très bons résultats sportifs sur cette saison. Je citerai une fois de plus Yan Ploetze qui est vice-champion d'Europe en orientation subaquatique ; le brumathois Christian Vogler, entraîneur de l'équipe de France d'apnée qui

a ramené une médaille d'or et une médaille d'argent du championnat de monde à Belgrade. Je ne peux citer tous nos champions…

La gravière du Fort a servi de support a une manche de coupe d'Europe d'orientation subaquatique et au championnat de France photo vidéo où la troisième place a été occupée par Daniel Beaurepaire et Aurélie Geissel.

Nos actions en faveur de la féminisation se poursuivent avec en particulier les matinales et la gravière en rose. Nous avons également une forte implication niveau national puisque nos trois élus nationaux du comité régional Grand Est participent au groupe de travail national.

Même constat au niveau du Handisub, avec beaucoup de personnes engagées, de très belles actions menées et beaucoup de projets d'avenir. On note une forte transversalité des actions avec l'application des commissions apnée, nage avec palmes, archéologie subaquatique, biologie et environnement, orientation subaquatique, scaphandre et photo vidéo. Le référent national Pascal Chauvière est licencié de notre comité régional. À titre indicatif, la deuxième cale d'accès pour personnes en situation de handicap de la gravière du Fort, a nécessité un investissement de 100 000 €.

Notre groupe de travail « activités jeunes », animée par Valérie Heidt a également une très forte implication nationale, Valérie étant chargé de rédiger le MFT activité jeune. Neuf personnes du Grand Est ont participé au colloque national, et 2 référents nationaux jeunes sont du Grand Est, j'ai nommé Laurent Rieffel pour l'orientation subaquatique et Céline Bardet pour le hockey subaquatique. Une très belle rencontre régionale jeune s'est tenue à la gravière du Fort le 25 juin 2022.

La gravière du Fort est un magnifique outil de promotion de nos activités, moteur de cohésion et de partage. Du premier au 2021 au 31 juillet 2022 il y a eu 40 000 plongées effectuées. Cela fait de la gravière du Fort le deuxième plus gros site de plongée de France, le premier étant Niolon, qui est en même temps le plus gros site de plongée du monde.

Une première mondiale a été réalisée : la PSP en milieu naturel. Et une première dans le Grand Est : le tir sur cible en milieu naturel.

Le sport santé démarre doucement, quelques clubs s'y sont mis, les formations continuent : la prochaine formation régionale, organisée par le Codep de la Marne aura lieu les 11 et 12 février 2023.

Un analyseur de gaz est maintenant à la disposition des clubs, Vous êtes nombreux à l'avoir vu fonctionner aujourd'hui. Une analyse de gaz est conseillée, la fréquence n'est pas imposée par la loi mais la recommandation reste une analyse annuelle. Elle se fera sans frais pour le

club. Attention, en cas d'accident même si le gaz n'y est pour rien mais qu'on trouve une anomalie, votre responsabilité sera engagée.

Isabelle Beth et David Debources ont terminé un gros chantier : l'inventaire des cadres. Il s'agissait de recenser tous les cadres du Grand Est, toutes commissions confondues. Ça permettra à chaque olympiade d'apprécier évolution des cadres, Le maillage territorial, la féminisation, ainsi que de réaliser des communications ciblées comme, par exemple, le séminaire des cadres de deuxième degré technique à Verny en février 2023. Un grand merci à Isabelle et David pour ce grand travail. Messieurs les présidents, mesdames les présidentes, penser à mettre à jour le site s'il vous plaît.

Un petit mot sur le retour d'expérience (ReX). Il nécessite un changement de culture de la part de toutes nos commissions. C'est un projet pilote au niveau national qui sera opérationnel dès mars-avril 2023. Il conviendra de signaler tout accident ou tout incident dans le but de pouvoir mettre en place des procédures préventives en analogie avec l'aviation, l'objectif principal étant de sécuriser encore plus nos activités.

Notre siège social à Verny a été inauguré le 16 septembre en présence de la ministre des Sports, des JO et des jeux paralympiques, ainsi que du ministre de la santé.
Nous avons eu de bons résultats dans les formations deuxième degré avec trois filles qui ont réussi leur MF 2 technique : Muriel, Béatrice et Laurence. Vincent Muller a réussi son MEF 2 apnée.

Nous avons réalisé une formation « escorte » à Verny le 7 mai, qui a été bien utile puisqu'un contrôle antidopage a eu lieu lors de la coupe d'Europe d'orientation subaquatique. En matière de dopage, je tiens signaler une nouveauté : une application sur smartphone : Vidal ma santé. Cette application comporte une alerte antidopage lors de la prise de médicaments ; cela permet aux athlètes d'avoir une réponse à leurs légitimes interrogations lors de la mise en route d'un traitement. L'application est gratuite.
Une formation de dirigeant a été réalisé le 19 février. Enfin, l'inventaire des résultats des formations est disponible dans les compte-rendu des commissions.

Quelques projets pour la saison à venir :
– un séminaire des cadres techniques deuxième degré et tuteur de stage initiateur à Tomblaine le 25 février 2023
– une formation de nos médecins fédéraux pour la rédaction certificat d'absence de contre-indications pour personnes en situation de handicap ainsi que pour le sport santé
- formation de dirigeants à Tomblaine le 21 janvier 2023.

FFESSM COMITÉ RÉGIONAL GRAND EST IMMERSION & EMOTION
Bernard SCHITTLY
Président
Comité Régional Grand EST
Fédération française d'Etudes et de Sports Sous-Marins
p. +33 6 62 38 93 26
a. 64 rue du Général Rampont - 67240 Bischwiller
w. www.ffessmest.fr
e. president@ffessmest.fr

Merci pour votre attention.
Quorum : La secrétaire Marielle Massel annonce que 80 clubs sont présents ou représentés sur

un total de 151, et 222 voix sur 371, soit 60% des voix. Le quorum est atteint et **l'AG peut valablement délibérer.**

Approbation du rapport moral :
Voix contre : 0
Abstentions 0
Le rapport moral du président est approuvé à l'unanimité.

La secrétaire procède ensuite à la mise au vote d'approbation du PV de l'AG de novembre 2021 :
Vote contre : 0 / Abstention : 0
Le PV est approuvé à l'unanimité

RAPPORT FINANCIER au 31.08.2022

Mesdames, Messieurs les présidents de club

Comme pour chaque AG, tous les documents comptables (compte de résultat, bilan synthétique, la balance et le bilan des commissions) ont été mis en ligne dès le mois d'octobre 2022.
Je vous rappelle que cet exercice correspond à la période du 1/09/21 au 31/08/22, soit 12 mois d'exercice, qui se calque sur l'année sportive.
Après 2 années complexes, cette saison est bien repartie malgré encore une baisse au niveau des prises des licences durant cet exercice.
Nous ne sommes pas encore revenus aux effectifs de 2019.
Le résultat de notre exercice montre un bénéfice de 23 944 € que je vais vous expliquer.
Ce bénéfice correspond quasiment aux recettes perçues pour le stage de fin septembre de Niolon : 22 280 €, stage qui sera comptabilisé sur le nouvel exercice 22/23.
Nous sommes pratiquement à l'équilibre, le bénéfice est de 1 664 €, ce qui est bien compte tenu de tout ce qui a été réalisé cette saison.

Je vais vous présenter le compte de résultat et le bilan synthétique.
Les recettes :

- Licences/cotisations/brevets :	**391 917 €**
- Subventions totales :	**27 145 €**
-> Région EST cale :	4 707 €
-> Région EST :	8 000 €
-> ANS :	9 000€

Il s'agit des subventions ANS et grande région de 2021 payées sur l'exercice 21/22.
Les subventions 2022 ont été versées après le 31/08/22 et seront comptabilisées sur le prochain exercice.

Subvention commission Nages avec palmes **OFAJ** : 5 438 €

- Loyer pour les compresseurs : **1 €**
- Intérêts financiers : **749 €**
- trophée «Handi » **1 000 €**

Les Charges :

- Licences /cotisations : **243 908 €**
- Brevets : **4 500 €**
- les Commissions : **60 093 €** dépensés sur **87 900 €** prévus. (**dépenses nettes**)

(cf le tableau des commissions)
Je tiens à les remercier pour leur bonne gestion et le bon travail fait ensemble.
- le Fonctionnement du CR EST a été économe : **34 655 €/43 142 €** prévus (**dépenses nettes**)
(Réunions, AG, Action VPDIVE et communication, aide formation cadres, formations dirigeants, sport santé)
- les Immobilisations :
Renouvellement matériel informatique, imprimante, piscine (RRJ), loco plongeur apnée, valise TIV et matériel spécifiques aux commissions.
- Dotation aux amortissements : **34 419 €**
- Rétrocession aux CODEP. : **23 409 €**

Remarque :
Renonciation aux frais Km : **7 081 €**
Je remercie des bénévoles ayant effectué cette renonciation.
En conclusion, nous notons un bilan satisfaisant et une situation financière saine.
Je vous remercie de votre attention et je reste à votre disposition.

V. Piras-Goehner
Trésorière CR EST FFESSM

Question/remarque de l'assemblée :

Hélène de la commission PSP souligne la rapidité de remboursement des avances de frais et en remercie vivement Véronique.
Véronique l'en remercie et précise qu'il lui apparait tout à fait normal que les bénévoles n'aient pas à supporter sur leurs deniers personnels les avances faites au nom du comité Est.

REVISEURS AUX COMPTES

Lecture du rapport de Jean-Louis Barron et Christophe Heidt qui proposent de donner le quitus à notre trésorière et la félicite pour la tenue de ses comptes.

Rapport des réviseurs aux comptes du Comité Régional Grand EST pour l'exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

Mesdames, Messieurs,

En vertu du mandat qui nous a été confié lors de l'AG du 29/11/2020 en visio-conférence, nous avons procédé à la vérification des comptes de l'association « Comité Régional Grand EST » pour l'exercice allant du 1er septembre 2021 au 31 août 2022.

A cette occasion, la trésorière Mme V. Piras-Goehner et le trésorier adjoint Mr JL Adé ont mis à notre disposition tant les pièces justificatives que tous les documents bancaires.

Les contrôles effectués par sondages et le pointage des pièces nous ont permis de constater l'exactitude de la comptabilité et l'existence de pièces probantes pour chaque opération vérifiée. Des explications pertinentes et les justificatifs adéquats ont répondu à nos questions. Les vérifications effectuées nous permettent de dire que les comptes reflètent fidèlement la situation financière de l'association.

En conséquence, nous vous proposons de donner quitus à la Trésorière du CR EST pour la bonne gestion des comptes de l'année 2022.

Holtzheim, le 15 septembre 2022

les réviseurs titulaires aux comptes :
Mr Jean-Louis Baron Mr Christophe Heidt

<u>Mise au vote pour l'approbation du rapport financier</u> :
Voix contre : 0
Abstention : 0
Le rapport financier de notre trésorière est approuvé à l'unanimité.

BUDGET PREVISIONNEL

FFESSM COMITÉ RÉGIONAL GRAND EST
FÉDÉRATION FRANÇAISE ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS

BUDGET PREVISIONNEL 2022 CR EST - 01/09/2022 - 31/08/2023

DEPENSES PREVISIONNELLES COMMISSIONS	
Apnée	10 500
Archéo	200
Photo-Vidéo	1 300
Biologie et environnement	2 000
Hockey Subaquatique	8 000
Juridique	0
Médicale	200
Nage avec Palmes	15 500
Plongée jeune	2 500
Orientation subaquatique	3 500
PSP	2 000
Handi	2 000
Technique	35 000
Tir sur Cible	2 000
Total COMMISSIONS	**84 700**
COMITE	
REUNIONS COMITE	14 877
COMMUNICATION	9 100
CONSEIL DISCIPLINAIRE	500
ACTIONS	
SPORT SANTE	500
0	0
0	0
DIVERS	2 100
TOTAL COMITE	**27 077**
RETROCESSION CODEP	**29 608**
DOTATION AMORTISSEMENT	**10 147**
DEPENSE Total général	**151 532**

RECETTES PREVISIONNELLES	NBR	Prix unitaire	Part fédé	Part Région	Part Codep	Total Fédé	Total Région	Total Codep
Licences Adultes	8 100	43,00	29,57	10,23	3,20	239 517	82 863	25 920
Licences Jeunes	700	27,00	17,81	6,25	2,94	12 467	4 375	2 058
Licences Enfant	500	12,00	8,12	2,62	1,26	4 060	1 310	630
Total licences 2022	9 300					256 044	88 548	28 608
Brevets	2 000	15	13,50	1	0,50	27 000	2 000	1 000
						283 044	90 548	29 608
							120 156	
Cotisation des clubs	155	25					3 875	
RETRO COMITE/CODEP/COTIS CLUBS							124 031	
Intérets financiers							700	
Subvention Régionale							6 800	
Subvention ANS comité							14 000	
Subvention ANS haut niveau							6 000	
Locations diverses							1	
0							0	
TOTAL CR							**151 532**	

Le président
(Original signé)
Bernard SCHITTLY

La trésorière
(Original signé)
Véronique GOEHNER

FFESSM COMITÉ RÉGIONAL GRAND EST IMMERSION & EMOTION
Bernard SCHITTLY
Président
Comité Régional Grand EST
Fédération française d'Etudes et de Sports Sous-Marins
p. +33 6 62 38 93 26
a. 64 rue du Général Rampont - 67240 Bischwiller
w. www.ffessmest.fr
e. president@ffessmest.fr

FFESSM COMITÉ RÉGIONAL GRAND EST IMMERSION & EMOTION
Véronique GOEHNER
Trésorière
Fédération Française d'Étude et de Sports Sous-Marins
Comité Régional Grand EST
m. +33 (0)6 81 14 97 32
a. 15 rue de Custine – 67380 Lingolsheim
w. www.ffessmest.fr e. tresorier@ffessmest.fr
ComiteEst.Ecolefrancaiseplongee

Baisse de 18000 euros par rapport à l'an passé. Les enveloppes ont été diminuées pour les commissions et le comité. Toutefois Véronique rappelle que comme d'habitude les commissions restent la priorité et leur budget peut être révisé au coup par coup si la nécessité s'en faisait ressentir pour des actions pertinentes.

<u>Approbation du budget prévisionnel</u> :
Vote contre : 0
Abstention : 0
Budget approuvé à l'unanimité.

BILAN DES LICENCES

La nouvelle saison s'annonce en courbe ascendante avec une évolution de 1468 licences. On constate également des prises de licences très tardives
Baisse du nombre de clubs et évolution des tarifs à la hausse Perte de 2 € de la rétrocession sur licence à la région, mais sans impact sur les codep.
Création d'une nouvelle licence « aidant accompagnant » à destination des accompagnants des jeunes ou PESH, sans activité fédérale (politique ou pratique)

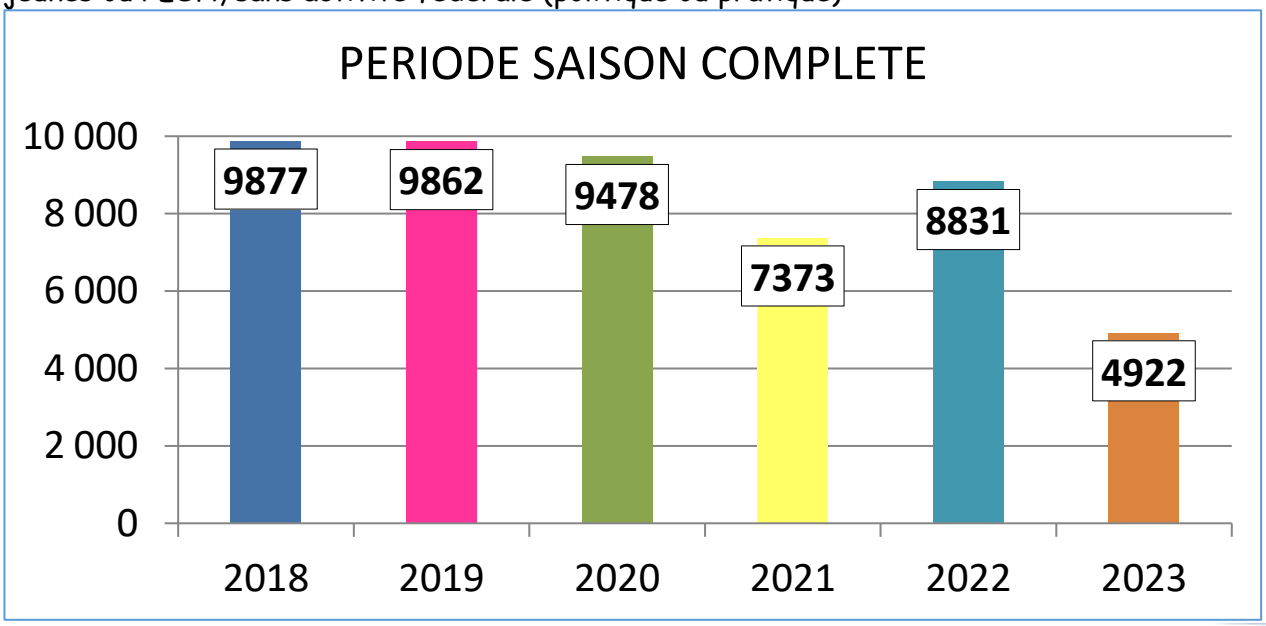

Rapport des licences - 06 - Est
Du 15/09/ANNEE - 1 au 14/09/ANNEE

N° structure	Nom structure	Adulte	Junior	Enfant	Homme	Femme	Total
06	Est	-47	-2	-6	-39	-16	-55
06080000	Ardennes	67	3	7	44	33	77
06100000	Aube	89	5	-2	51	41	92
06510000	Marne	88	3	-1	50	40	90
06520000	Haute-Marne	57	-2	8	39	24	63
06540000	Meurthe-et-Moselle	269	13	58	226	114	340
06550000	Meuse	40	6	7	16	37	53
06570000	Moselle	324	20	43	245	142	387
06670000	Bas-Rhin	201	-1	15	124	91	215
06680000	Haut-Rhin	96	1	17	86	28	114
06880000	Vosges	65	14	3	46	36	82
		1249	**60**	**149**	**888**	**570**	**1458**

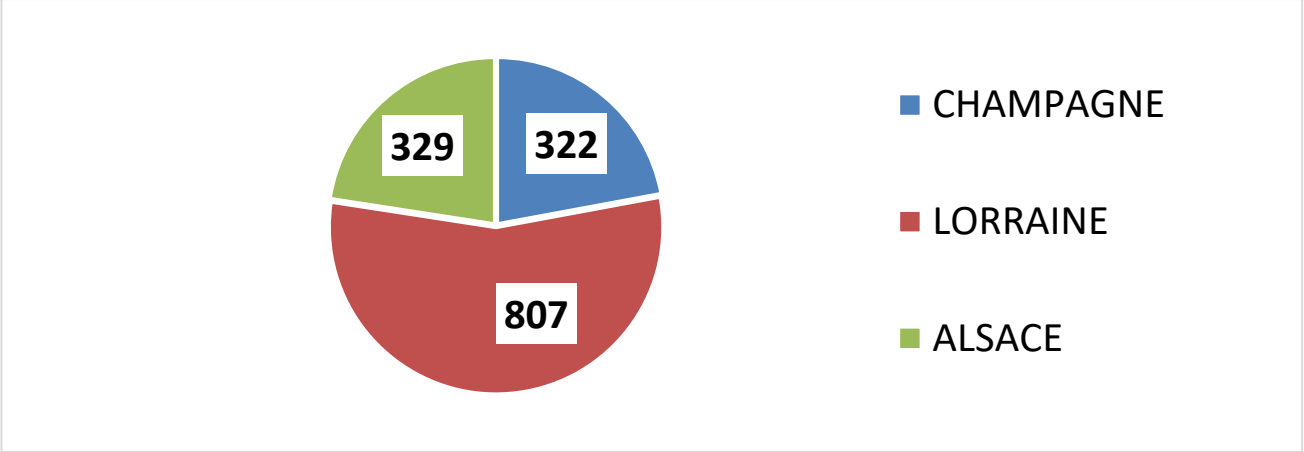
329
322
807
CHAMPAGNE
LORRAINE
ALSACE

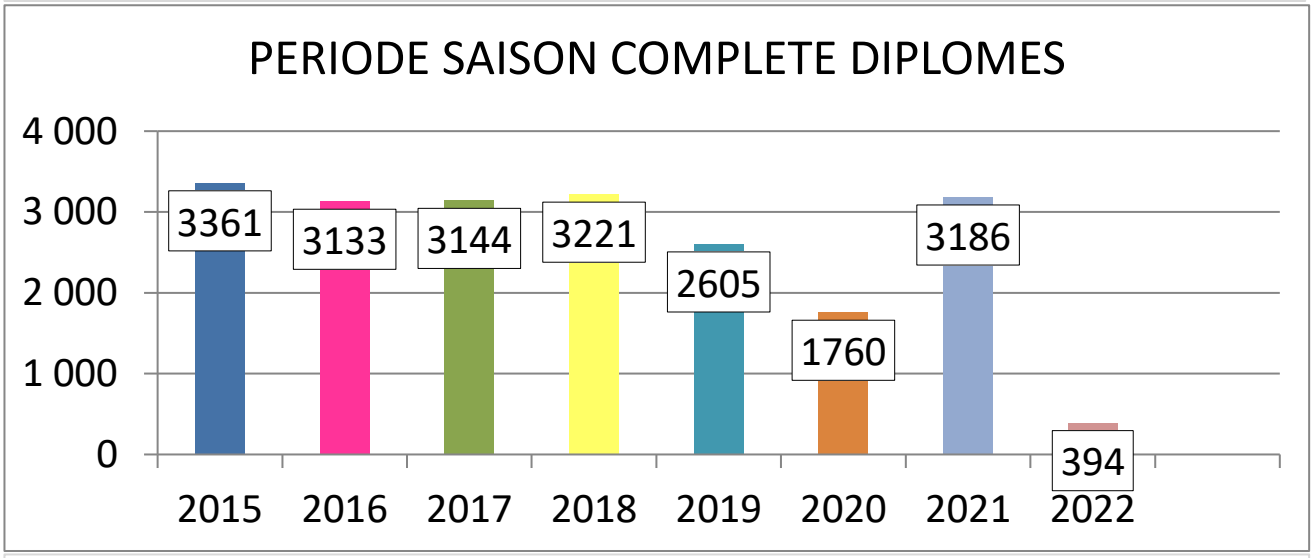
PERIODE SAISON COMPLETE DIPLOMES
4 000
3 000
2 000
1 000
0
3361
3133
3144
3221
2605
1760
3186
394
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022

CLUBS CRG EST 2016 2025
400
300
200
100
0
163
7
156
159
5
154
159
5
154
157
6
151
158
6
152
158
6
152
155
5
150
151
3
148
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
NBR CLUB

RAPPEL TARIFS SAISONS 2022/2023

OBJET	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	AUGMENT +
COTISATION NATIONALE	60,00 €	60,00 €	10,00 €	70,00 €	60,00 €
COTISATION REGION GREST	20,00 €	20,00 €	5,00 €	25,00 €	20,00 €
LICENCES ADULTES	40,34 €	40,74 €	40,74 €	43,00 €	2,26 €
LICENCES JEUNES	25,51 €	25,77 €	25,77 €	27,00 €	1,23 €
LICENCES ENFANTS	11,33 €	11,45 €	11,45 €	12,00 €	0,55 €

LICENCE "ADULTE" (à partir de 16 ans) (1)	43 €
Sur cette somme, une ristourne du montant suivant est attribuée à chaque Comité Interrégional ou régional et ventilée comme suit : Comité interrégional ou régional	10,23 €
Comité départemental	3,20 €
LICENCE "JEUNE" (de 12 à 16 ans) (1)	27 €
Sur cette somme, une ristourne du montant suivant est attribuée à chaque Comité Interrégional ou régional et ventilée comme suit : Comité interrégional ou régional	6,25 €
Comité départemental	2,94 €
LICENCE "ENFANT" (Moins de 12 ans) (1)	12 €
Sur cette somme, une ristourne du montant suivant est attribuée à chaque Comité Interrégional ou régional et ventilée comme suit : Comité interrégional ou régional	2,62 €
Comité départemental	1,26 €
LICENCE "AIDANT/ACCOMPAGNANT non pratiquant d'activités subaquatiques (1)	18 €
Sur cette somme, une ristourne du montant suivant est attribuée à chaque Comité Interrégional ou régional et ventilée comme suit : Comité interrégional ou régional	3,5 €
Comité départemental	1,5 €
LICENCE PASSAGER (1)	45 €

RETROCESSIONAUX CODEP(S)

N° structure	Nom structure	Total Licences	Montant Licences	Total Diplomes	Montant Diplomes	Total à Verser
06	Est	0	0,00			
06080000	Ardennes	281	867,22	110	55	922,22
06100000	Aube	462	1 425,72	130	65	1 490,72
06510000	Marne	722	2 254,84	178	89	2 343,84
06520000	Haute-Marne	307	956,12	75	37,5	993,62
06540000	Meurthe-et-Moselle	1387	4 242,60	527	263,5	4 506,10
06550000	Meuse	276	768,82	40	20	788,82
06570000	Moselle	1628	5 021,00	410	205	5 226,00
06670000	Bas-Rhin	2029	6 318,96	637	318,5	6 637,46
06680000	Haut-Rhin	1234	3 775,48	341	170,5	3 945,98
06880000	Vosges	505	1 595,66	141	70,5	1 666,16
	TOTAUX :	**8831**	**27 226,42**	**2589**	**1294,5**	**28 520,92**

Question relative à l'objet de la licence passager : licence qui s'applique à une personne qui participe à la vie d'un club sans pratiquer l'activité.

MEDAILLES FEDERALES

Bernard Schittly procède à la remise de la médaille fédérale OR à :
Monsieur Claude Zion, premier trésorier du Comité départemental 67, puis de la Gravière du Fort. D'une extrême modestie il fournit un énorme engagement.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les commissions présentent le rapport de leur activités sur la saison 2021/2022 sous formes de diaporamas ou de vidéo qui sont mises à disposition sur le site internet du comité, dans les onglets des commissions respectives.

Ces rapports se trouvent également en annexe de ce P.V.

Ordre de passage :

1. Orientation
2. PSP
3. Handisub
4. Environnement & Biologie
5. Activités jeunes
6. NAP
7. Photo vidéo
8. Juridique
9. Tir sur cible
10. Apnée
11. Archéo
12. Hockey Sub
13. Médicale

VP DIVE

Jérémy Vasta responsable de VP Dive, présent à notre assemblée fait un petit point sur l'avancée des sites internet. Il précise qu'il y a des formations toutes les semaines et encourage les clubs à se connecter VPDive est à leur disposition.
Il sera présent sur d'autres AG régionales et à l'AG nationale à Nantes.

DISCOURS DES POLITIQUES

Madame Catherine Graef Eckert, maire de Lingolsheim exprime son grand plaisir d'être présente. Elle explique que son l'engagement initial pris au sein de l'associatif à Lingolsheim est

à l'initiative de sa vie politique. Elle relève de belles valeurs portées par notre fédération et l'amitié qui transparait dans les échanges. Elle continuera d'y apporter son soutien.

Monsieur Jean-Marc Haas Becker, président de nombreuses instances dont le CROS Grand Est et également de l'Amitié, indique qu'il est très heureux de nous accueillir dans ses locaux.
Côté CROS, il évoque un souvenir affectueux sur l'ouverture de la Gravière du Fort.
La conférence nationale des sports de nature amorcera leur relance et il souligne que notre fédération est sortie par le haut de la crise contrairement à d'autres disciplines (sports de combats par exemple) et ont démontrés leur importance lors de la crise covid.
Concernant les actions transfrontalières (NAP) le CROS dispose d'un centre de ressources du sport transfrontalier qui grâce au fond sport peut proposer des financement autres que l'Ofaj.
Il nous informe également que le CROS a fait une demande de création de bassins de natation dans le Grand Est qui est mal loti (classé 10ème rang des régions sur 13).
Le parcours de la flamme Olympique sera connu au printemps 2023 et M. Haas Becker demande que son relais soit largement ouvert aux sports non olympiques.
actions transfrontalières où la région Grand Est a une grande place à prendre du fait de son implantation géographique.
M. Haas Becker déclare que l'on ne s'ennuie pas dans nos assemblées générales, les rapports des commissions sont vivants et intéressants. « Les choses sont faites sérieusement sans se prendre au sérieux». Il souhaite à tous une bonne pratique et de garder l'humour qui nous caractérise.

En l'absence de questions diverses, notre président Bernard SCHITTLY remercie tous les participants, pour leur présence, leur soutien et leur intérêt.
Il rappelle aux présidents de club de bien vouloir, en cas de non-disponibilité, transmettre leur pouvoirs pour la prochaine AG nationale qui nécessitera un quorum de 50%.

Clôture de l'Assemblée Générale à 17H00.

Bernard SCHITTLY - Président

Marielle MASSEL - Secrétaire générale

FFESSM COMITÉ RÉGIONAL GRAND EST IMMERSION & EMOTION
Bernard SCHITTLY
Président
Comité Régional Grand EST
Fédération française d'Etudes et de Sports Sous-Marins
p. +33 6 62 38 93 26
a. 64 rue du Général Rampont - 67240 Bischwiller
w. www.ffessmest.fr
e. president@ffessmest.fr

ANNEXES

COMPTE RENDU D'ACTIVITES DES COMMISSIONS SAISON 2022

Commission Orientation
Laurent Rieffel

Début de la nouvelle saison avec comme tous les ans un stand de la commission à la « faites de la plongée » quelques séances initiation réalisées.

A la demande du DTN, une manche de coupe de France dès la rentrée, le 02 et 03 octobre avec le Championnat Grand Est 2022 à la gravière du fort.

Une période inédite pour nous d'avoir une manche de coupe de France en automne mais au final bien appréciée, l'eau y est meilleure qu'au printemps et nous permet d'alléger le programme des mois de mai et Juin.

Au classement combiné du 5P et de la course en M, Ploetze Florence et Knobloch Pascal prennent la première position, sur le championnat de France MONK, les deux équipes du CPS sont suivies par le tandem du PACS sur le podium.

La saison 2022 reprendra avec les beaux jours d'ici fin Avril avec en point de mire la 1ère manche de la coupe d'Europe fin Mai.

Cinq juges et cadres, 4 hommes et 1 femme de la commission ont suivi la formation escorte du 07 Mai à Verny, ce qui nous permet de faire face aisément à d'éventuels contrôles anti-dopage ou de pouvoir être à disposition des autres commissions sportives. Je participerai prochainement la formation d'éducateur dans le cadre de la lutte anti-dopage

Un calendrier quelques peu perturbé au printemps mais nous avons pu proposer un café plongée les 21 et 24 mai animé par René Kobler qui a transmis ses connaissances et bon conseils à destination des plongeurs.

Beaucoup de travail en amont de l'évènement de la saison, confection et mise en place de nouvelles bouées, rénovation du podium, et tous le support logistique nécessaire avec les juges et bénévoles, une équipe d'une vingtaine de personne sans qui rien ne serai possible, des juges venant de Alès et Montargis, des bénévoles des clubs locaux (CPS, ANC, PALM, SCS, PACS, TPS) tous ont fait ensemble une très belle réussite, tout s'est déroulé sans aucuns incidents, une équipe au top, énorme merci à tous.

Une équipe photo/vidéo qui s'est juste surpassée en proposant pour la 1ère fois en

orientation des images sous marine des départs, des arrivées vue de nacelle à 30m de haut, une logistique incroyable et un gros challenge pour ces habituels travailleurs d'images, le passage au live facebook avec Michel Lambinet au micro, une régie, des incrustations d'images, des plongeuses suspendues camera et appareil photo à la main, formidable vitrine pour notre activité, plus de 2000 vues cumulées à ce jour des differentes vidéo. La présence de France3 Grand Est pour un reportage sur la biodiversité de GdF avec Serge Dumont et la couverture de la compétiton sur un format grand angle de 26 minutes qui sera diffusé ultérieurement avec des images filmées par drônes, plutôt rare à la gravière.

Les compétiteurs peu habitués a évoluer dans une eau si claire se sont prêter au jeu des objectifs et ont été ravi de pouvoir se faire « tirer le compas » donnant lieu à des poses à haute teneur en sympathie, à l'arrivée du par équipes qui illustrent bien le climat qui règne lors de ces compétitions.

Le conflit en Ukraine a eu un gros impact sur l'organisation, forcement les clubs Russes et Ukrainiens n'ont pas pu être présent mais d'autres n'ont pas pu faire le voyage en raison de soucis de visas ou encore de frais de déplacements devenus trop élevés, au final 25 compétiteurs inscrits contre une attente minimum de 50, ce qui se faisait en moyenne basse avant conflit sur les autres manches.

Côté budget prévisionnel il fallait rester très prudent en anticipant sur ce manque d'inscriptions.

Et comme pour en rajouter une couche, la CMAS nous impose de faire 3 contrôles anti dopage sur cette compétition pour un coût à charge de l'organisation estimé selon le DTN à environ 600€/CAD soit environ 1800€ de surcoût non budgété.
Dirk Preuss, présent sur la compétition et représentant l'orientation à la CMAS lui fera part de son mécontentement sur cette façon d'agir et de prévenir 15 jours à l'avance qu'il y aurait des CAD à faire, ceux ci faisant littéralement exploser le budget prévisionnel.

Heureusement côté compétition nous avons vu de belles choses avec notemment un temps canon à 5'45 de Nemecek (Rep Tchèque) sur le 5p, épreuve de 650 mètres. Chez nos locaux, Yan prend la 3ème place sur le 5p, à 6 secondes de la 2ème place de Tamas Szasz le Hongrois, ce qui promet un match serré sur la course en M.

Sur celle ci Nemecek s'impose à nouveau en 5'54 sur 590m et un carreau, et yan prends sa revanche sur Tamas, malgrès un temps moins rapide de 7 secondes, sa meilleure précision de 1 mètre sur la ligne lui donne l'avantage aux points. Insuffisant pour la seconde marche du podium, Yan termine 3ème du combiné à seulement 7 points de Tamas.

Chez les dames Florence se classe 5ème du combiné terminant ses deux parcours, la Tchèque
Dvorakova remporte la 1ère manche de la coupe d'Europe.

Avec les belles performances de tous ses nageurs et nageuse, le CPS se classe 1er

club et sur l'épreuve par équipe prend la 2ème place avec Tino, Bastien, Josselin (3 juniors en pleine progression) et Julien.

Cette manche de coupe d'europe servait aussi de support pour la finale de la coupe de France, remportée pour la première fois par Ploetze Tino, suivi de Jehl Bastien, tous deux du CPS, ce qui confirme leurs progressions ces deux dernières saisons, autant en orientation qu'en NAP, et Brand Alain en orienteur embusqué à la 3ème place. Florence, s'adjuge une xxème coupe.

Beaucoup d'initiation pour les jeunes sur les RRJ, aussi bien en surface qu'en plongeur où on a pu en voir certains plutôt très bien se débrouiller et nous serions ravi de voir ces clubs arriver en compétitions. A l'inverse nous avons également vu certains très jeunes, sans encadrants, sachant à peine nager en pleine eau et nécéssitant une vigilance toute particulière.

Comme depuis quelques années maintenant initiation pour les jeunes de l'ANC à la piscine de Bischwiller avec de l'orientation, de la NAP et même la photo puisque je leur avait ramener un petit appareil numérique pour qu'ils se photographient pendant l'activité.

La journée de rencontre inter commissions avec les PESH a une nouvelle fois demontré que nos activités sont accessibles pas à tous evidemment mais tout de même au plus grand nombre et sans grande modification de la pratique de base.

La saison prends fin avec les championnats d'Europe en Hongrie, une équipe 100% Grand Est avec les nageurs du CPS, 4 U21, Anne Charlotte, Bastien Tino et Yan engagés en junior, Julien et Florence en senior.
Très belles performances de la part de Yan avec 2 titres de vice champion d'Europe Junior sur l'épreuve ETOILE et sur le 5P, blessé il n'a pas pu prendre le départ sur les autres épreuves,

carton plein pour Bastien qui termine tout ses parcours, belle régularité, Julien réalise de très bon temps en sénior et prend une 7ème place sur le M et une 12ème au 5P, Flo fait de beaux championnats aussi mais la concurrence est dure, Anne Charlotte et Tino prennent de l'éxpérience du haut niveau international et leur route en junior est encore longue, si ils suivent le cap, leur avenir est tout tracé.

Début de la saison 2023 le 24 Septembre avec des initiations/entrainements à la GdF et le retour des jeunes à la compétition avec le Championnat Grand Est élites, jeunes et plongeurs les 01 et 02 Octobre.

Un Grand merci à la gravière de nous permettre et de nous soutenir pour réaliser

des initiations, des entrainements et des compétitions nationales et internationales, pareil pour le CRGE et le Codep67 et bien sur merci à tous les bénévoles de la commission.

COMMISSION PLONGÉE SPORTIVE EN PISCINE

Objet : Rapport d'activités 2021-2022 – PSP Grand EST

1°) LES FORMATIONS DE CADRES : une belle reprise !

Sur janvier à août 2021, aucune formation de cadres n'avait pu être organisée.
Depuis, des formations d'arbitres et d'entraîneurs ont été organisées par nos JF2 ressources : Jean-Louis DUREN, Hélène FEUILLY et Olivier VIRARD au cours du 4e trimestre 2021 et du 1er semestre 2022 (exercice 2021-2022) :

- **Formation Arbitre** à la Gravière du Fort (67) le 14/11/2021 (cadres : Jean-Louis DUREN et Olivier VIRARD) avec le soutien logistique du Codep 67 (Philippe FLORY) : *11 Arbitres formés*
- **Formation Arbitre** *(5 Arbitres formés)* **et Formation Juge Fédéral 1er degré** *(5 JF1 formés)* à Village-Neuf (68) le 05/03/2022

Nos JF2 vont faire des petits : pas moins de 6 JF1 sont en **préparation du JF2** depuis janvier 2022 (visio de préparation, participation aux formations Arbitre ou JF1). Une session d'examen national JF2 se tiendra au second semestre 2022.
Stage initial EF1 à Ligny-en-Barrois (55) avec 7 participants et le soutien logistique du CPB et de Christian BOMBAL (cadres : Olivier FLEURET, Olivier VIRARD et Hélène FEUILLY)
Pas d'EF2 en préparation pour le moment sur la région.

2°) LE CHAMPIONNAT RÉGIONAL et les CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

Le championnat régional de 2022 a été organisé le 26/03 à Châlons-en-Champagne. Il a rassemblé 35 PSPeurs issus de 7 clubs différents, et une vingtaine d'arbitres et juges de PSP.
Le championnat départemental du Haut-Rhin a eu lieu le 6/03/2022 à Village-Neuf. Deux meetings à Neuves-Maisons (54) et à Boulay (57) ont également été organisés en février.

3°) REPRISE DES ACTIONS DE PROMOTION DE LA PSP

Les compétiteurs espoirs ayant migré vers d'autres régions pour les études, certains PSPeurs ou arbitres n'ayant pas repris de licence, les plus anciens étant partis en retraite dans le sud… tout le travail entrepris ces dernières années a été mis à mal sur la saison 2020-2021. Néanmoins, l'équipe de la commission PSP de l'Est a relancé des actions, a su solliciter et mettre en lumière de nouveaux cadres-ressources et a su rebondir :

- Participation d'une sélection de 5 PSPeurs de l'Est à la Coupe des régions de Massy le 31 octobre 2021
- Opération « Coup de Poing en Alsace » les 13 et 14 novembre à la Gravière du Fort, incluant une **formation Arbitre**, une présentation large de la PSP à tous, ainsi qu'un meeting en Alsace
- Rencontres Jeunes à la Gravière du Fort le 25/06/2022 : mobilisation d'une équipe PSP qui a réalisé un parcours de PSG (plongée sportive en gravière) pour les jeunes, ainsi qu'un parcours terrestre pour réviser au sec

=> Il est à souligner dans notre commission PSP la très forte implication de membres couvrant l'entièreté de la région géographique, de l'Alsace à la Champagne, en passant par la Meuse et la Moselle. Des cadres fédéraux motivés servent de relais dans tout le territoire et permettent un dynamisme de la PSP malgré le contexte difficile.

4°) PROGRESSION ET RÉSULTATS SPORTIFS !

Le premier stage régional de perfectionnement PSP s'est tenu au Centre de préparation olympique de Vittel (88) en janvier 2022. Ce stage a permis aux 16 compétiteurs présents (issus de 5 clubs du Grand Est) de

progresser, de comprendre les entraînements et la préparation physique, de prendre des contacts et d'apprendre de nouvelles techniques. Ce stage a été un vrai succès, notamment auprès des jeunes et de leurs entraîneurs, et a suscité des demandes de réitération pour 2023.
Lors des championnats départementaux et régionaux (et à l'occasion de déplacements en BFC), pas moins de 25 PSPeurs se sont qualifiés pour les championnats de France.
Sept records régionaux sont tombés au championnat régional et le duo formé par O. VIRARD et C. JEANNOT des HGC Châlons s'est même vu attribuer la meilleure performance française au 100 m Combiné en catégorie Vétéran 3.
Au championnat de France à Tours les 19 et 20 juin, ont participé 4 clubs du Grand Est, qui ont terminé 5e (HGC Châlons du 51), 23e (Aqualoisirs Boulay du 57, 28e (Plongée Trois Frontières du 68) et 34e (ADP Toul du 54) sur 38 clubs présents. Le club des HGCC s'est notamment illustré en remportant :

- 1 médaille d'or (Christophe JEANNOT au 50m émersion hommes Master 2),
- 3 médailles d'argent :
  - Hélène FEUILLY au 200 m trial femmes Master 1
  - Olivier VIRARD et Christophe JEANNOT au 100m combiné hommes Master 2
  - Jean-Luc PIETTE au 200 m trial Master 4
- 4 médailles de bronze :
  - Hélène FEUILLY au 50m émersion femmes Master 1
  - Christelle DAVRON au 50m émersion femmes Master 2
  - Hélène FEUILLY et Christelle DAVRON au 100 m combiné femmes Senior / Master 1
  - Jean-Luc PIETTE au 50 m émersion hommes Master 4

Jean-Luc PIETTE a également établi 2 nouvelles meilleures performances françaises en catégorie V8 (70 ans et plus) au 200 m trial et au 50 m émersion.

5°) LES EXTRAS

Au sein de la commission PSP, 4 cadres ont été formés à la mission d'Escort, maillons indispensables lors de l'organisation de compétitions (07/05/2022).
4 cadres de PSP de la région Grand Est ont également participé au 1er colloque national des Entraîneurs de PSP organisé au CREPS de Paris les 30 avril et 1er mai 2022. Nos EF ont pu revoir les bases de la réalisation de séances d'entraînement, découvrir les résultats des tests réalisés lors du 1er stage national Elite de 2021 (auquel un cadre Grand Est avait participé), etc.

6°) ACTIONS EN COURS DEPUIS LA SAISON 2021-2022

Il reste quelques actions à mener ou terminer pour cette saison :

- L'équipe de la CR PSP est en cours de conception d'un parcours de combiné transportable en voiture classique et adaptable à toute piscine pour les démonstrations, meetings et compétitions sur le Grand Est. Les matières premières sont achetées et le montage est réalisé à 50 %
- Une commande de softshells était programmée en août 2022

6°) PREPARATION DE LA SAISON 2022-2023

Au calendrier pour 2022-2023, nous plusieurs événements et actions sont fixés au calendrier :

- formation Arbitre / JF1 / Escorte / Gestes qui sauvent le 10/12/2022 à Châlons-en-Champagne (51)
- 01 ou 02/2023 : championnat départemental 54 ou 57
- 05/03/2023 : Championnat interdépartemental 67-68 à Village-Neuf
- 25/03/2023 : Championnat régional Grand Est à Vittel (88)

Plusieurs actions sont également à l'étude et seront réalisées selon les possibilités budgétaires accordées

pour la saison :

- Mise à niveau des Arbitres et juges déjà formés au niveau du secourisme (formations PSC1 ou « gestes qui sauvent » en lien avec la sous-commission secourisme)
- Désignation et formation de formateurs-relais dans le cadre de la lutte anti-dopage (formation nationale via l'AFLD et soutien du Comité Grand Est)
- Examen final EF1 pour les stagiaires formés en début de saison 2021-2022
- Stage de perfectionnement PSP commun avec BFC, pour les encadrants souhaitant développer la PSP et pour les compétiteurs de PSP (2 stages en un)
- Soutien aux clubs qui souhaitent développer la PSP (plusieurs demandes autour du 57)
- Sélection régionale Grand Est pour la Coupe des Régions 2023

Fait à Châlons-en-Champagne, le 16 novembre 2022
Hélène FEUILLY
Présidente de la Commission PSP du Grand Est

Rapport de la Commission régionale Biologie et Environnement

Région : Grand EST
Président(e) : Véronique Schnoering
Vice-président(e)s : Thibaut Glasser – Cédric Bonhomme

Encadrants actifs

FB1 : 14 (54 : 2 ; 08 : 2 ; 57 : 4 ; 52 : 1 ; 67 : 2 ; 68 : 2)
FB2 : 5 (67 : 4 ; 57 : 1)
FB3 : 1 (67 : 1)
INBS : 1 (67 :1)

Stages diplômants

Stage de formation pyramidal : PB2 - FB1- FB2
3 week-ends : Lac du Der – Étangs de Lindre - Gravière du Fort
Stage uniquement en présentiel
Formation PB2 : 5
Formation FB1 : 6
Formation FB2 : 1
Tous les participants ont été validés.

Stage PB1 : club de Chalons en Champagne
Lieu : Lac de Der pour les 4 immersions
8 stagiaires, tous les participants ont été validés
4 soirées en visio + complément en présentiel

Stages non diplômants

Soirée amphibiens : 4 encadrants – une vingtaine de personne à la gravière du Fort -

Autres activités proposées / Faits marquants

Activités CROMIS : Café plongé : présentation Cromis (Codep 67)
Rencontre jeunes Grand-Est
Participation journée Handisub

Projets 2022-2023

Stage PB2-FB1 : Avril, mai 2023
Séminaire des cadres Grand-Est à Nancy programmé au mois de janvier 23
Soirée Amphibiens au mois de mai 23
Stage régional dans les Ardennes belges : début juin 23

.

Rapport de la Commission régionale de nage avec palmes Grand-Est

01/09/21 au 30/08/22

Présidente : Florence Ploetze

Formations organisées

- Nous avons organisé deux formations juges : 28/11/2021 à Sélestat (13 personnes) 29/05/222 à la GDF (8 personnes).
- Nous avons finalisé la formation Initiateur 2021 pendant les stages de la Toussaint et février (formation pratique pour 5 personnes RPA, GNAP, CPS, Palmes Barisiennes)

Aide aux nouveaux clubs (Projet Palmstart) : Le club de Bar le duc a pu bénéficier d'une aide

Stages d'entrainements organisés

- Toussaint 2021 : Nous avons organisé un stage conjointement avec une sélection du Baden (Allemagne) en 22 au 26 octobre 2021. Pour ce stage nous avons obtenu une subvention OFAJ (5438,40 partagée avec le Baden). Participation pour ce stage du RPA (3 nageurs), CPS (10 nageurs).
- Février 2022 : Nous avons organisé un stage conjointement avec des nageurs du Baden (Allemagne) du 12 au 18 février 2022. Participation pour ce stage du RPA (4 nageurs), CPS (8 nageurs) CMSA (2 nageurs) et SCVittel (3 nageurs).
- Stage d'avril annulé car seulement un club était disponible.
- Organisation du stage OFAJ (sélection nationale) à Sélestat, Tino et Florence Ploetze entraineurs.

Compétitions organisées, Participation des juges

- 5 compétitions régionales ont été organisées : Sérémange, Sélestat, Bar-Le-Duc, Toul
- 1 compétition Inter-comités a été organisée à Châlons-en-Champagne
- Championnat régional eaux libres à la GDF le 29/5/22 (plus de 50 nageurs)
- Interzones seront organisés en juin à Sérémange
- Meeting National : Vittel 12-13 février 2022

Nos juges ont participé aux compétitions nationales :

- Meeting RENNES, AIX en PROVENCE
- Championnat de France ELITE AIX en PROVENCE, N2 à Valence, Eaux-libres a Sanguinet.
- Championnats de France des clubs AIX en PROVENCE.

Résultats des sportifs aux compétitions nationales :

- Championnats de France des clubs :

  - UEP : Equipe sénior 11ème chez les garçons, 6ème chez les filles, et 8ème au classement général
  - CPS : Equipe Master Championne de France. Equipe sénior 6ème chez les garçons, 10ème chez les filles, et 6ème au classement général
- Critériums nationaux (minimes):
  - RPA : 2 nageurs minimes (Théo 7ème et Léo 13ème)
  - UEP : 4 nageurs (Mael 1er, Raphael 8ème, Elyess 10ème, Agathe 15ème)
- Championnats de France N2 :
  - UEP : 2 médailles d'or, 1 médaille d'argent
  - CPS : 4 médailles d'or, 4 médailles d'argent et 1 médaille de bronze
- Championnats de France des maitres :
  - RPA : 3 médailles d'or, 2 médailles d'argent et 1 médaille de bronze.
  - UEP : 3 médailles d'or, 1 médailles d'argent
- Championnats de France Elite N1
  - UEP : 8 médailles d'argent, 2 médailles de bronze (14ème club français)
  - CPS : 6 médailles d'or, 3 médailles d'argent, 2 médailles de bronze (4ème club français)
- Championnats de France Eaux -libres :
  - RPA : 2 minimes et un master étaient engagés mais comme leur course ont été décalées, ils n'ont pas pu participer
  - UEP : 5 médailles d'or, 5 médailles d'argent (4ème club français)
  - CPS : 5 médailles d'or, 3 médailles d'argent et 3 médailles de bronze (3ème club français)

Compétitions internationales

- Championnats d'Europe Master :
  - RPA : 4 médailles d'argent, 3 médailles de bronze
  - CPS : 3 médailles d'or
  - Relais fédéraux avec des nageurs du Grand Est : 2 médailles d'or, 2 médailles d'argent, 1 médaille de bronze
- Coupe du monde de Eger
  - CPS : Yan Ploetze 3ème place senior au 400m bipalmes
- Coupe du monde de Lignano
  - CPS : Yan Ploetze 3ème place senior au 100m bipalmes
- Coupe du monde de Leipzig
  - CPS : Bastien Jehl 3ème place junior au 400m bipalmes
- Championnats du monde universitaire

- CPS : Yan Ploetze, Tino Ploetze et Charlotte Frueh-Richardot ont été sélectionnés (Tobias Ploetze coordinateur de la sélection). Yan Ploetze 1ère place au 400m bipalmes et 3ème place au 200m bipalmes.

- Championnats d'europe junior piscine: Guille Lola (UEP) Médaillé d'or au relais 4x50m SF, 4eme au 50SF
- Championnats du monde Sénior piscine: Ploetze Yan (CPS) 5eme au 200Bi au championnats du monde

- Equipe de France eaux-libres : Yan Ploetze sélectionné (mais bléssé il n'a pas pu participé).
- Master championnats du Monde eaux-libres: Cedric et Aurélie Morel (RPA) 1 médailles d'or et 4médailles de bronze.

Sélectionnés en équipe nationale

- Stage OFAJ : PETER Margot (CPS), HAGENAUER-HERFELD Bastien (UEP), SLESIAK Mael (UEP), CAPTIEN Laula (UEP)
- Stage Detection : PETER Margot (CPS), HAGENAUER-HERFELD Bastien (UEP), SLESIAK Mael (UEP), CAPTIEN Laula (UEP)
- Selection U16: SLESIAK Mael (UEP)

Commission Régionale EST
Photo Vidéo Sous-Marine

FFESSM
PHOTO - VIDEO
SOUS - MARINE
GRAND EST

Rapport d'activités 2021/22

Encore une année bien remplie, avec de nouveaux challenges tels que la couverture des championnats d'Europe d'orientation subaquatique, puis l'organisation des championnats de France photo vidéo 2022 à la Gravière du Fort. Heureusement, nous pouvons compter sur une solide équipe de bénévoles et de formateurs Photo et Vidéo pour soutenir les différentes activités des commissions régionales et départementales du grand EST.

Vous trouverez ci-dessous le détail des différentes activités organisées et supportées par la commission tout au long de l'année 2021/22.

Merci au comité EST et l'équipe de la Gravière du Fort pour leur soutien
Merci à tous nos formateurs et fidèles stagiaires !

Pascale Cêtre
Présidente Commission Photo Vidéo Région EST

Brevets délivrés en 2021/22

Départements

FEMMES	08	51	54	57	67	68	88	AUTRES
PP1 - Plongeur Photographe 1		2			1	4	1	2
PP2 - Plongeur Photographe 2					1			
FP1 - Formateur Photographe 1								
PV1 - Plongeur Vidéaste 1			1		1			
PV2 - Plongeur Vidéaste 2								
Total = 9	0	2	1	0	3	4	1	2

HOMMES	08	51	54	57	67	68	88	AUTRES
PP1 - Plongeur Photographe 1				2	3	2	3	1
PP2 - Plongeur Photographe 2				1				
FP1 - Formateur Photographe 1								
PV1 - Plongeur Vidéaste 1			5		1			
PV2 - Plongeur Vidéaste 2								
Total = 6	0	0	5	3	4	2	3	1

TOTAL : 31 CARTES	0	2	6	3	7	6	4	3

Les Stages & Formations Photo Vidéo

11-12 Septembre GDF	Stage Régional PP1 / PV1 / PP2 / PV2 50 participants
11-14 Novembre National, Thau	Séminaire Pédagogique National 30 Participants
4 Décembre GDF	Nouveauté Lightroom 12 participants
1-3 Avril National / Martigues	Stage Pédagogique National 2 candidats de l'EST + 1 formateur 25 participants
21-22 Mai GDF	Stage Régional, Prise en main du matériel 33 participants
4-6 Juin GDF	Stage Régional, 1ere partie 50 participants
2-9 Juillet National	Stage National Photo Vidéo à Banyuls / Port Vendres, 1FV3, 1 IN 34 participants

Les Compétitions Photo Vidéo

- 2 octobre 2021 – Colmar - Rencontres Photo Vidéo « Déclics en Liberté »
- 19 mars 2022 – Toul – Championnat de France Photo Piscine ANNULÉ
- 18-19 juin – Challenge Photo / Vidéo de la GDF
- 11-13 aout – Championnat de France Photo Vidéo à la Gravière du Fort

Activités supportées par la commission Photo Vidéo

- 2021-09-18 Verny - Réunion comité régional
- 2021-09-25 au 26 GDF – Faites de la Plongée
- 2021-10-03 Colmar - Déclics en Liberté
- 2021-10-09 GDF – Gravière en Rose
- 2021-10-17 Rixheim - CPS Journée Baptêmes Piscine
- 2021-10-23 GDF – AG CODEP 67
- 2021-10-29 GDF – Nuit des Esprits
- 2021-11-11 GDF – Journée des Travaux
- 2021-11-14 Illkirch – Coup de Poing PSP
- 2021-11-21 Vittel - AG Régionale
- 2021-11-27 Boulay - PSP
- 2021-11-28 Sélestat – Championnat de France NAP
- 2021-11-28 Laneuveville – Aquazen'speed Apnée

- 2021-12-04 GDF - Rifap 67
- 2021-12-04 GDF - Café Bio
- 2020-12-11 au 12 Mulhouse et Huningue – Coupe de Noel
- 2022-01-27 Neuves Maisons - HockeySub
- 2022-01-21 Nancy – Grand angle Codep 54
- 2022-01-23 Schiltigheim – Nage technique
- 2022-02-20 Verny - Réunion CR EST
- 2022-02-25 GDF - FEISME Jury
- 2022-02-26 Strasbourg - Séminaire des plongeurs 67
- 2022-02-27 Mulhouse - Apnée
- 2022-02-27 Neuves Maisons - PSP
- 2022-03-06 Village Neuf – Championnat départemental PSP
- 2022-03-06 Mulhouse - HockeySub Championnat Régional Jeunes
- 2022-03-11 au 12 Paris - Salon de la plongée
- 2022-03-11 au 13 Strasbourg – FEISME
- 2022-03-13 Pont à Mousson - Handisub
- 2022-03-27 Toul - NAP Championnat départemental 54
- 2022-03-27 Châlons - Compétition Régionale PSP
- 2022-03-27 Molsheim - Open de Molsheim
- 2022-04-02 GDF – Vide ton sac
- 2022-04-09 GDF - Journée des travaux
- 2022-04-23 au 24 Lyon – AG nationale FFEESSM
- 2022-05-15 Strasbourg - Reportage: jeunes PESHs
- 2022-05-21 GDF – RIFAP Codep 68
- 2022-05-21 GDF - Matinale avec un « e » décalée
- 2022-05-27 au 29 GDF – Championnat d'Europe Orientation Subaquatique
- 2022-06-25 GDF - Journée Jeunes Plongeurs
- 2022-07-03 Mulhouse - Tournoi de hockey subaquatique France-Angleterre
- 2022-07-19 Bischwiller – Animation jeunes atelier photosub
- 2022-08-14 GDF - Rencontre Handisub
- 2022-08-23 GDF – Baptêmes et photos en bassine avec le SUP

Achats de Matériel

- Polos et T-shirts pour les formateurs € 799,82

Activités planifiées 2022/2023

- 24 au 25 Septembre – GDF - Stage Régional 2022 Partie 2
- 11 au 13 Novembre - Macon - Séminaire Pédagogique
- 28 au 29 Janvier – GDF - Lightroom classic: Paramétrage et Utilisation
- 11 au 12 Février – GDF - Stage outils du formateur
- 12 Mars - Toul - Cpt Photo Piscine
- 17 à 19 Mars – Strasbourg - FEISM

- 1 au 2 Avril - Lille - Module Pédagogique
- 13 au 14 Mai – GDF - Stage Régional: Intro Prise en main du Matériel
- 27 au 29 Mai – GDF - Stage Régional: Partie 1
- 17 au 18 Juin - GDF – Challenge Photo/Vidéo de la Gravière du Fort
- 5 au 8 juillet – Port Vendres – Championnat de France Photo Vidéo
- 26 Août au 2 Septembre – Niolon - Stage National

Commission Juridique

Election- Egalité de voix - Jamais treize à table

AG élective d'un club dont les statuts prévoient 12 places au comité directeur. Le douzième et le treizième ont obtenu le même nombre de voix. Comment les départager ?

Il n'est pas possible de déroger aux statuts. La Cour d'appel de Grenoble dans un cas identique avait considéré qu'en l'absence de dispositions statutaire sur ce sujet, les candidats sont départagés selon le critère de l'âge en vertu d'un « usage établi » : c'est le plus âgé qui est élu. *(CA Grenoble 25 octobre 2010 n° 09-3485 Association communale de chasse agréé La Cluse.)* Cette solution est également appliquée en matière électorale du moins pour les élections locales puisque les textes prévoient la prime à l'âge. Ainsi aux municipales, aux régionales comme aux législatives, c'est le candidat le plus vieux qui remporte l'élection si le dépouillement aboutit à une stricte égalité.

Piscine - Mixité

Un club se voit imposer des vestiaires et douches mixtes dans la piscine.

Il n'existe aucune obligation d'avoir des vestiaires ou des douches H/F séparés. Au contraire, les plans de développement des piscines de certaines villes prévoient des vestiaires et douches mixtes favorisant un accueil plus convivial des familles…

Piscine - BNSSA

Le nouveau directeur de la piscine dans laquelle nous pratiquons des séances d'apnée impose désormais la présence d'un BNSSA.

L'obligation de surveillance évoquée par le responsable du bassin résulte de l'art. L.322-7 du code du sport qui prévoit que « toute baignade et piscine d'accès payant doit, pendant les heures d'ouverture au public, être surveillée d'une façon constante par du personnel qualifié, titulaire d'un diplôme délivré par l'Etat et défini par voie réglementaire". L'article D322-11 du Code du sport étend cette contrainte d'encadrement aux «… baignades ouvertes gratuitement au public … » Selon l'article D322-13 du Code du sport, la surveillance doit être assurée par des personnes titulaires d'un diplôme permettant de porter le titre de maître-nageur sauveteur (MNS) pour les accès payant et également par des BNSSA pour des baignades d'accès gratuit. L'article D322-16 prévoit que sous conditions particulières, la surveillance de baignade d'accès payant puisse être opérée par des titulaires du BNSSA. La plongée n'est pas à considérer comme une activité de baignade. En effet, l'article D322-12 définit le périmètre de la notion de « baignade d'accès payant » en faisant référence aux établissements d'APS qui offrent une prestation "d'activités

aquatiques, de baignade ou de natation ». Certaines parties du Code du sport (Articles A322-3-1 à A322-41) précisent les contraintes à suivre par les établissements d'APS organisant des activités aquatiques ou de baignades et la plongée en est exclue. La plongée obéit à d'autres règles définies aux articles A322-71 à A322-101 et annexes du Code du sport. En conclusion, lorsque le bassin est entièrement dédié et réservé l'usage des activités de plongée subaquatique, les règles ci-dessus en matière de surveillance ne s'appliquent pas, d'autant que si l'accès au club de plongée est réservé à ses membres, il n'y a pas non plus d'ouverture au public au sens du Code du sport. Les organisateurs de ces activités doivent mettre en œuvre les dispositions spécifiques à la plongée dans le Code du sport (articles A322-71 à A322 101 et annexes). Celles-ci prévoient que lorsqu'il s'agit de plongée en scaphandre, l'activité doit être placée sous la responsabilité d'un Directeur de Plongée (DP) qui doit être titulaire des qualifications prévues à l'annexe III-15a , avec les spécificités prévues à l'article A322-98 (minimum E1) si le bassin ne dépasse pas la profondeur de 6 mètres. Si les activités se déroulent sans scaphandre (en apnée), le niveau minimum de l'encadrant n'est pas fixé par la règlementation du Code du sport. Cette notion de « sans scaphandre » n'est pas exclusivement réservée aux pratiquants avec matériel dédié (PMT), ils peuvent aussi pratiquer l'apnée sans matériel, donc en maillot de bain sans équipement.
Si le propriétaire et non pas le directeur oblige la présence d'un BNSSA il faut en passer par ses volontés ou le convaincre de l'inutilité du BNSSA au regard de la législation. Dans un contexte différent, si la piscine appartenant à une municipalité, c'est le conseil municipal qui choisit et non le Directeur de la piscine.

OD - Pouvoir du Président

Un Président d'un OD (Départemental ou Régional, et même éventuellement National) a-t-il la possibilité d'imposer un licencié dans une commission sportive en prétextant qu'il peut être utile.

Statutairement et règlementairement il n'apparait nulle part qu'un Président, quel qu'il soit, puisse imposer à une Commission sportive ou autre, un membre non désigné obligatoirement ou accepté conformément à l'article de référence du RI.

Défibrillateurs automatiques externes (DAE)

Le décret-n°2018-1186-du-19 décembre2018 relatif aux DAE dans les ERP oblige les ERP de catégories 5 à se doter d'un DAE au 1er janvier 2022. Tous les clubs de plongée sont-ils soumis à cette obligation ?

Conformément à l'article R123-2 du code de la Construction et de l'habitation : Pour l'application du présent chapitre, constituent des établissements recevant du public tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou

sur invitation, payantes ou non. Sont considérées comme faisant partie du public toutes les personnes admises dans l'établissement à quelque titre que ce soit en plus du personnel.

En conséquence, une association qui accueille ses membres pour des réunions et autres discussions n'est en principe pas soumise à la réglementation applicable aux établissements recevant du public. En effet, les membres d'une association sont clairement déterminés et n'ont pas à faire l'objet d'une quelconque invitation.

Lorsque plusieurs ERP sont situés sur un même site géographique, l'équipement en DAE peut être mutualisé. Par même site géographique est entendu la possibilité d'accéder au DAE mutualisé, à tout moment, dans un délai compatible avec l'urgence cardiaque, c'est-à-dire en moins de 5 minutes.

La mutualisation de DAE est également possible pour les ERP placés sous une direction commune et dans un même bâtiment au sens de l'article R.123-21 du code de la construction et de l'habitation.

Pour les ERP de 5e catégorie – autrement dit ceux ayant une capacité d'accueil inférieure à 300 personnes (hors salariés), seuls certains établissements sont soumis à l'obligation d'installation d'un ERP. Il s'agit en l'occurrence des structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées, des établissements de soins, des gares (entendre les petites gares), des hôtels-restaurants d'altitude, des refuges de montagne, des établissements sportifs clos et couverts ainsi que les salles polyvalentes sportives. Les autres ERP de 5e catégorie (petits bâtiments publics, petits commerces, cabinets médicaux…) sont donc dispensés de l'obligation de s'équiper d'un DAE."

(voir également sur le site de la FFESSM : https://ffessm.fr/actualites/equipement-en-dae-de-certains-erp)

Directeur de plongée - santé

Un MF1, suite à des problèmes de santé, n'est plus autorisé à "encadrer" dans l'eau. Peut-il ou non conserver sa qualification de directeur de plongée ?

Rien n'interdit formellement à cet encadrant d'être DP lors d'une sortie plongée ou d'un entraînement piscine dès lors qu'il est admis qu'un DP peut rester hors de l'eau. L'intervention du DP est avant l'immersion et après l'immersion, pendant c'est le rôle du guide palanquée. Toutefois, si du fait de sa santé il n'était plus en état de prendre en charge ses responsabilités le responsable du Club serait amené à lui retirer cette prérogative.

Apnée - grossesse

Quel est la responsabilité d'un encadrant qui autoriserait une femme enceinte à pratiquer l'entraînement d'apnée ?

La plongée en bouteilles et en apnée est interdite à la femme enceinte afin de prévenir tout accident chez le fœtus. Du fait du blocage respiratoire prolongé et des impacts sur la ventilation et les gaz du sang, la plongée en apnée proprement dite n'est pas recommandée pendant la grossesse et apparait donc comme prohibée selon le corps médical. Sur le plan juridique, à partir du moment où vous savez que cette personne est enceinte, il est de votre responsabilité de lui interdire la pratique de l'apnée. Une décharge de sa part serait sans effet.

Association - Fusion de deux clubs de plongée.

La fusion de 2 centres de plongées associatifs peut prendre la forme d'une fusion création (Création d'une nouvelle entité et disparition des 2 autres) ou d'une fusion absorption (Disparition d'une seule entité). Que privilégier ? Quel est le mode opératoire ?

La fusion d'association est prévue par l'article 9 Bis de la loi de 1901. Il s'agit d'une opération qui entraine la dissolution d'une association sans liquidation, après avoir transmis l'intégralité du patrimoine d'une association à une autre association.

Si les éléments d'actifs transférés sont d'une importance égale ou supérieure à 1 550 000 € (rare) il y convient de nommer un commissaire à la fusion. Il convient d'établir un contrat (appelé « traité ») de fusion-absorption signé par les deux présidents. Chaque association valide le projet en assemblée Générale. Dès lors que certaines modifications seront apportées aux statuts de la société absorbante , il y a lieu d'établir de nouveaux statuts qui seront présentés à une Assemblée Générale Extraordinaire. L'Assemblée Générale Extraordinaire ayant donné son accord pour les nouveaux statuts, ceux-ci devront être envoyés à la Préfecture (ou Sous-Préfecture) dont dépend l'association absorbante, qui doit publier une annonce légale. Il conviendra de les envoyer au siège de la Fédération ainsi qu'au siège du Comité Régional (FFESSM).

Diplômes étrangers

*Quels sont les prérogative d'un licencié FFESSM, qui dispose d'un niveau Instructor *** EDA CMAS Germany, ainsi Instructor Advanced EANx IANTD sachant que la CMAS Germany n'est pas reconnu par la FFESSM.*

Il ne faut pas faire de confusion entre le Code du Sport et la règlementation fédérale.
Au titre du Code du Sport, un moniteur étranger titulaire d'un diplôme reconnu par la CMAS, ce

qui est le cas dans la situation présentée, a les mêmes prérogatives d'encadrement et d'enseignement qu'un moniteur FFESSM, donc à ce titre le moniteur « allemand » peut enseigner et encadrer dans un Club fédéral (Article A 322-74 et Annexe II-15 a et b du Code du Sport). Par contre il n'est pas reconnu par la règlementation fédérale, et à ce titre, s'il veut délivrer des brevets français, il ne le pourra pas. Dans ce cas de figure, il devra suivre le cursus de reconnaissance prévu par le MFT (Internet : "FFESSM MFT") au chapitre "Moniteurs associés". En résumé, et pour répondre strictement à votre interrogation l'"Instructor 3 *** EDA CMAS" peut être autorisé par le Président du Club à encadrer des plongeurs, par contre il ne peut pas délivrer des brevets de notre fédération. En ce qui concerne la responsabilité, il est considéré au même titre que tous moniteurs sur le territoire français.

Oxygène médical – importation

Est-il possible d'acheter un bloc et un détendeur et de faire remplir sa bouteille d'O^2 (oxygénothérapie) à l'étranger, notamment au Luxembourg ?

Il s'agit d'une fausse bonne idée.
Les gaz à usage médical sont des produits de santé, au sein desquels on distingue les « gaz médicinaux » comme l'oxygène. (articles L.5111-1 et L.5112-2 du Code de la Santé Publique).
Considérés comme des médicaments, ils reçoivent à ce titre une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM). Article L5121-8 du CSP : « *Toute spécialité pharmaceutique ou tout autre médicament fabriqué industriellement(…) doit faire l'objet, avant sa mise sur le marché ou sa distribution à titre gratuit, d'une autorisation de mise sur le marché délivrée par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé* »
La fabrication des gaz médicinaux est réservée aux établissements pharmaceutiques autorisés, sous la responsabilité d'un pharmacien. (Article L5124-1 du Code de la santé publique). Les fabricants se sont adaptés en demandant des AMM.
Il existe tout une règlementation relative tant au contenant qu'au contenu. Notamment, l'utilisateur doit être en mesure : de s'assurer que la bouteille n'ait pas été utilisée depuis son remplissage (présence d'un système d'inviolabilité), d'identifier aisément la nature du gaz (Etiquetage et code couleur conformes), d'identifier aisément le numéro de lot (importance de la traçabilité) et de la date de péremption du médicament.
La distribution d'un médicament relève du monopole pharmaceutique en application de l'article L4211-1 du Code de la santé publique :
"Sont réservées aux pharmaciens, sauf les dérogations prévues aux articles du présent code :
1°La préparation des médicaments destinés à l'usage de la médecine humaine;
2°La préparation des objets de pansements et de tous articles présentés comme conformes à la pharmacopée,(la préparation des insecticides et acaricides destinés à être appliqués sur l'homme supp), la préparation des produits destinés à l'entretien ou l'application des lentilles oculaires de contact(…)
4°La vente en gros, la vente au détail et toute dispensation au public des médicaments, produits et objets mentionnés aux 1°, 2° ..(…); »

On retiendra que les bouteilles d'oxygène médical relèvent de la législation sur les médicaments (AMM) et de la pharmacovigilance (traçabilité des médicaments).
La question qui se pose est donc celle de l'importation de médicaments depuis le Luxembourg.
La réponse se trouve sur le site de l'Agence National de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) : l'importation de médicaments sur le territoire douanier national y compris depuis un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen (EEE) est soumise à une autorisation préalable.

Les autorisations d'importation (AI) sont délivrées pour :
• une importation devant être réalisée dans un délai de trois mois
• une série d'opérations d'importation envisagées pendant une période maximale d'un an et pour une quantité globale donnée.
Le formulaire est disponible sur le site : https://www.ansm.sante.fr/Activites/Importation-et-Exportation/Importation-de-medicaments/(offset)/1
A l'expiration d'un délai de quarante-cinq jours à compter de la date de réception de la demande et du dossier complet, le silence gardé par le directeur général de l'ANSM vaut refus d'autorisation.
Les particuliers ne peuvent importer un médicament qu'en quantité compatible avec un usage thérapeutique personnel pendant une durée de traitement n'excédant pas trois mois aux conditions normales d'emploi ou pendant la durée de traitement prévue par la prescription.
Une autorisation d'importation n'est pas nécessaire si le particulier transporte personnellement le médicament.
En revanche : l'autorisation d'importation délivrée par l'ANSM demeure nécessaire si le médicament est autorisé dans le pays tiers de provenance (ce qui est sans doute le cas de l'O^2 au Luxembourg) mais que le particulier ne peut pas présenter d'ordonnance prescrite par un médecin établi dans ce pays.
Dans ce cas, la copie de l'AI est présentée lors du contrôle par les agents des douanes.
Conclusion : il ne parait pas possible de s'exonérer de cette procédure contraignante qui devra être mise en place en collaboration avec le distributeur Luxembourgeois et l'ANSM.
Par ailleurs, , un détendeur « oxygène » doit être vérifié tous les 5 ans par un organisme agréé.
Il est hautement improbable qu'un organisme accepte de certifier ce genre de détendeur "privé".

Directeur de plongée – autre club - désignation

Un président de club fédé peut déléguer le rôle de DP à un membre de son club qui n'est pas licencié dans son club, lui permettant ainsi de ne pas être présent sur site (le président), et s'il en a le droit, qu'en est-il des couvertures d'assurance du club, n'y-a-t-il pas un risque juridique ? en cas d'incident avec le DP le club est-il bien couvert ? peut-il déléguer également sa responsabilité à un DP local d'une SCA ? même question, si oui, quel risque prend-il ?

1.- On est licencié à la FFESSM et adhérent à un ou plusieurs clubs. On dit souvent « licencié à un club » mais réellement on doit comprendre : licencié à la fédération et adhérent dans un club

2.- Un Président ne délègue pas le rôle de DP à qui que ce soit car pour déléguer, encore faut-il qu'il en ait la compétence : cela voudrait dire qu'il serait automatiquement un DP en titre, alors qu'un Président de Club peut très bien ne pas être plongeur…. (Plus précisément et pour répondre à ton interrogation le Code du Sport n'indique en aucune manière qui nomme le DP. Au titre de la responsabilité le Président en a surement la charge…donc par souci de bien mener la gestion de son Club c'est lui qui désigne le DP (*et non « délègue »)*.

3.- Est-ce qu'une personne qui remplit les fonctions de DP, peut l'être même s'il n'est pas adhérent (*et non licencié*) dans un club. Oui, la fonction de DP n'est pas liée à un Club, mais à sa qualification. Donc un plongeur, qui a la qualification de pouvoir être DP, peut l'être dans n'importe quel club dans lequel il serait adhérent ou pas.

En outre le Président n'a aucune obligation d'être présent sur un site de plongée, mais il faudra quand même qu'il y ait un DP. Ce dernier n'a pas l'obligation de rester sur le bateau pendant le déroulement de la plongée, il peut très bien être dans une palanquée en immersion.

4.- En ce qui concerne l'assurance, il n'y a pas de difficulté sur la question posée. Le Club, le DP, et le Président non présent, en ce qui concerne l'activité en elle-même sont couverts par l'assurance au même titre que si le Président était présent et s'il s'agissait du DP de son Club.

5.- En ce qui concerne l'ambiguïté lors d'une sortie avec la participation d'un prestataire de services, savoir qui doit être DP n'est définit par aucun texte. Est-ce une personne désignée par une SCA, (ou un bénévole d'une association qui reçoit) ou bien est-ce le DP du Club qui se déplace qui tient les commandes de DP ? Bien souvent le DP est celui du Club qui reçoit car il connait bien les conditions de plongée du secteur, toutefois le responsable technique du Club (ou un DP en puissance) a quand même un rôle à jouer, essentiellement au travers de la composition des palanquées, *(aussi du temps de plongée, la profondeur éventuellement…)* afin qu'elles soient bien équilibrées, car le DP accueillant ne peut pas forcément connaitre ses clients.

6. En tout état de cause, le DP qui figure sur la fiche des palanquées est censé en avoir accepté la responsabilité et le fait qu'Il ne peut y avoir qu'un DP, qu'il soit désigné par la SCA locale ou par le président du club organisateur.

Encadrement - Baptême par un E1 en formation

Est-il possible pour un E 1 en cours de formation d'effectuer un baptême ?

Un « E 1 en cours de formation » ne peut, de sa propre initiative**,** effectuer un baptême ; les textes sont précis, ils ne parlent que de E 1 : « en cours de formation » veut dire qu'il n'est pas encore E1.

Par contre, dans le cadre de sa formation, et en présence d'un MF 1 TSI ,son formateur, il peut être autorisé par ce dernier d'effectuer un baptême, le MF 1 prenant la responsabilité de cet acte de formation.

Apparait également le problème du Directeur de plongée. Si ce dernier est un E 1 il ne peut pas autoriser le E 1 en formation d'effectuer un baptême du fait qu'il n'est pas formateur d'initiateurs. Le MF 1 présent sur le site ou le MF1 TSI (tuteur de stage de préparation à l'initiateur) doivent endosser la responsabilité de Directeur de plongée pour autoriser le baptême.

La question peut se poser également de savoir si le formateur (MF 1 TSI) doit être sous l'eau avec le stagiaire. Certes, pas en tant que DP mais sur le plan de la responsabilité ce pourrait être considéré comme une faute, car comment juger si le baptême se déroule bien, si le formateur n'est pas avec son stagiaire sous l'eau...

Association – responsabilité d'un ancien président

Un ancien président "fondateur" du Club peut-il voir sa responsabilité engagée dès lors que le nouveau Président n'a effectué aucune formalité suite à l'Assemblée générale ? Par ailleurs le nouveau président ne communique aucun élément.

La responsabilité de l'ancien Président ne peut être engagée pour des faits postérieurs à la fin de son mandat. C'est au nouveau Président qui assure la direction du Club d'en assumer la responsabilité et à qui il appartient de faire les formalités auprès de la Préfecture et de la Fédération.

En cas de désaccord avec la nouvelle gestion les statuts prévoient presque systématiquement les modalité de convocation d'une assemblée générale (souvent à la demande d'un tiers des membres, ou d'une partie du Comité). Cette assemblée permettra d'avoir connaissance de la Trésorerie du Club, des décisions qui sont prises et avoir des explications sur la non reconnaissance du Club à la Préfecture et à la Fédération.

A défaut, s'il y a des risques de détournement de fonds ou de non-respect de l'éthique et de la déontologie il sera possible d'initier une démarche disciplinaire.

Association – responsabilité lors de sorties « privées » avec matériel club

Quel est la responsabilité du président de club quand des plongeurs ou nageurs du club font des sorties ? A partir de combien de nageurs la sortie est considérée comme une sortie club ? Quand est-il lors de l'utilisation de matériel appartenant au club ?

Ces questions récurrentes avaient déjà été traitées par Jérôme Carrière :

Existe-t-il des critères qui déterminent si une sortie est typée club ou non ?

Le Bourgeois Gentilhomme, aurait pu dire que tout ce qui n'est pas club est "privé" et réciproquement. La Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen garantit à tous la liberté de faire ce qui n'est pas interdit. Il n'y a pas de définition d'une sortie improprement qualifiée de "privée" dans le langage commun des plongeurs, (la plongée juridiquement est une activité privée), par rapport à la sortie dite "club". Libre à vous de plonger entre amis, en dehors de toute structure. MAIS, même dans ce cas, les juges par une formule dont ils ont le secret, disposent qu'il y a des règles "communément admises", soit les arrêtés aujourd'hui repris par le code du sport, et les règlements fédéraux. Le problème est plus complexe lorsqu'il s'agit de licenciés, membres d'un club, qui vont organiser une sortie entre amis, mais non ouverte aux autres membres. Est-ce une sortie club ou une sortie "privée". Laissons livres et jurisprudence et réfléchissons, comme le ferait un juge. Prendre une licence, c'est adhérer à un système, adopter les règles, mais aussi recueillir des avantages.

Nos amis utilisent le matériel du club. Ils utilisent le nom du club voire plus pour obtenir des réservations et des prix. Ils font valoir leur niveaux fédéral sur le bateau. Jusque-là que des indices. MAIS, ils valident, avec leur tampon de moniteur, des carnets de plongée FFESSM ! Peut-on encore parler de sortie privée? Evidement non !

Responsabilité du prêt de matériel d'un club

Un club de plongée, qu'il soit propriétaire de ses bouteilles ou qu'il les loue, est le gardien de celles-ci et est à ce titre, responsable des dégâts que celles-ci pourraient causer. C'est le registre spécial qui fait foi, l'inscription de toutes les bouteilles utilisées est obligatoire. Il est probable que si l'accident provient d'un mauvais entretien du matériel, la responsabilité du club sera recherchée (cela ne veut pas dire qu'il sera obligatoirement condamné). De nombreux clubs ont prévu le prêt du matériel dans leur règlement intérieur en précisant par exemple un niveau minimum pour pouvoir emprunter du matériel et une procédure est prévue afin de suivre les matériels. Tout cela dépend bien entendu de la volonté du comité directeur du club et de son président.

S'agissant du TIV, si une erreur d'appréciation ou une négligence du technicien peut être démontrée et qu'un accident en découle, il pourra en être tenu responsable, ainsi le président du club, en tant que responsable de son 'commettant" et le club en tant que personne morale

Quand est-il des bouteilles propriété de membres du club, qui sont enregistrées par celui-ci, mais restent à le seule disposition de leur propriétaire ? Si le dommage résulte d'une faute ou d'une négligence du TIV, c'est le principe ci-dessus énoncé qui s'appliquera. Si le dommage résulte d'un aléa de son utilisation par son propriétaire, c'est lui qui en sera responsable, car il en est le gardien et non plus le club.

Présence de secouristes en piscine

La mairie peut-elle imposer la présence de secouristes "hors de l'eau" lors des séances de plongée utilisant la piscine municipale ?

En ce qui concerne l'utilisation de la piscine (municipale) par les clubs de plongée la Mairie peut prendre les dispositions qui semblent lui convenir. On voit bien souvent ce genre de situation quand les mairies imposent les jours d'entraînement des clubs, un maître-nageur en sus de l'encadrement du Club, qui est inutile (toutefois s'il y a du public lors de la même séance, le maître-nageur est obligatoire) ou des encadrant brevet d'Etat.

L'essentiel pour les clubs c'est de ne pas avoir à payer ces personnes. Au regard de la loi, la surveillance peut être assurée par un DP (au minimum un E 1 si la piscine fait moins de 6 m) L'initiateur E 1 directeur de plongée **est titulaire obligatoirement du RIFAP** et peut intervenir plus efficacement qu'un infirmier en matière d'accidents liés à l'activité de plongée. (La FFESSM dispose d'un agrément ministériel pour les formations de premiers secours, délivré par l'arrêté du 6 mars 1996 modifié. La FFESSM et ses organismes déconcentrés agréés peuvent, selon le périmètre de leurs agréments, organiser les formations en conséquence.

Le cas des municipalité désireuses d'imposer des conditions supplémentaires d'utilisation des piscines est un classique qui peut parfois se résoudre en faisant preuve de pédagogie à l'égard du responsable des sports, à qui il faut expliquer que la responsabilité de la commune ne risque pas d'être engagée si l'on se contente de respecter le code du sport qui prévoit un DP + le matériel d'oxygénothérapie.

Violences sexuelles - Cellule d'Honorabilité

*Est-ce qu'un Président d'une Commission Juridique d'une Fédération est tenu de dénoncer auprès de la "Cellule d'Honorabilité" de sa Fédération un fait de violence sexuelle intervenu au sein ou en marge d'une fédération **lorsqu'il est présenté** non pas par la victime mais par le responsable d'une association qui veut des renseignements ?*

Le sujet est délicat et n'est pas sans rappeler les dilemmes rencontrés à une certaine époque par les Evêques qui savaient, sans savoir, tout en sachant…
Elle rappelle aussi le « scandale BEYER » où le président de la Fédération Française des sports de glace (FFSG), Didier Gailhaguet, était accusé d'avoir eu connaissance des agissements de Gilles Beyer.
Nous avons tout de même aujourd'hui des éléments de réponse.
Le plus simple est de se référer au courrier adressé aux fédérations par la ministre des Sports en 2020, accompagnant la mise en place du contrôle d'honorabilité :
« Aussi, je vous demande de porter à la connaissance de la direction des sports et des services départementaux de l'Etat en charge des sports toute situation laissant penser que des violences

sexuelles ont été commises au sein de votre fédération. Des enquêtes administratives seront aussitôt diligentées et une cellule dédiée s'assurera de leur suivi.
Les enquêtes administratives sont obligatoires en cas d'accident ou d'incident grave et sont aussi diligentées lorsque des situations sexuelles sont identifiées. Dans le cadre de ces enquêtes, j'attends de vos fédérations, organes déconcentrés et clubs, qu'ils apportent tout la coopération nécessaire. Il en est de même pour les enquêtes judiciaires qui peuvent être conduites en parallèle.
C'est notamment lors de ces enquêtes administratives, qu'un signalement au procureur de la République, en application de l'article 40 du code de procédure pénale, devra être effectué par vos soins. La non-dénonciation, aux autorités administratives ou judiciaires, d'un crime ou d'agressions sexuelles infligées à un mineur est pénalement réprimé par les articles 431-1 et 434-3 du code pénal. »

En outre il faut rappeler l'article 40 alinéa 2 du Code de procédure pénale :
*« **Toute autorité constituée**, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs. »*
Une Fédération sportive est d'une personne morale chargée d'une mission de service public administratif (Conseil d'Etat, 22 novembre 1974, *Fédération française des industries d'articles de sport*), faisant ainsi usage de prérogatives de puissance publique.
Il s'agit donc d'une autorité constituée qui, dès lors qu'elle a connaissance de faits de nature délictuelle ou criminelle, doit en principe informer le Procureur de la République.
Il est à noter que l'article 40 du CPP ne prévoit pas de sanction. C'est-à-dire que l'agent ou l'autorité qui ne l'appliquerait pas ne peut pas être pénalement sanctionnée, même si des sanctions disciplinaires peuvent éventuellement s'appliquer.
Cet article laisse donc à l'autorité le soin d'apprécier la situation et d'aviser le Procureur lorsque les faits lui paraissent suffisamment établis.
Il y a là un certain pouvoir discrétionnaire qu'il faut tempérer :

- le bruit ou la rumeur ne sans suffisent pas à justifier l'application de l'article 40 ;
- en revanche la suspicion un minimum étayée d'abus sexuels apparaît plutôt clairement alarmante et ce d'autant plus si le risque est encouru que de tels faits se reproduisent.

A défaut de signalement, il serait en outre envisageable d'engager la responsabilité administrative de la fédération. Le Conseil d'Etat s'est en effet déclaré compétent pour connaître du refus opposé par l'Administration de dénoncer un délit au Procureur de la République (Conseil d'Etat, 1er mars 1935, Argelliers et de Lagarde). Dans notre hypothèse, la faute résiderait dans l'inaction de la fédération et de ses organes.
Enfin, s'agissant des mineurs et des personnes vulnérables, il n'y a pas à hésiter :
L'article 434-3 sanctionne de trois ans d'emprisonnement la non-dénonciation de privations, de mauvais traitements ou d'agressions ou atteintes sexuelles infligés à un mineur ou à une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge, d'une maladie, d'une infirmité, d'une

déficience physique ou psychique ou d'un état de grossesse

En conclusion :

La présomption d'innocence n'a jamais fait obstacle à un signalement, afin qu'une enquête soit diligentée.

- La Fédération, ses dirigeants et ses organes doivent effectuer un signalement dès lors que l'information parait suffisamment sérieuse.
- A défaut, hormis le cas des mineurs et des personnes vulnérables, il n'y a pas de sanction pénale immédiate, mais la responsabilité disciplinaire personnelle et la responsabilité administrative de la Fédération pourraient être engagées.
- On ne voit pas pourquoi il faudrait exclure le Président de la commission juridique de cette obligation.
- Il faut donc informer le dirigeant qui s'informe qu'il doit saisir la cellule honorabilité qui appréciera la situation puis se chargera le cas échéant du signalement et qu'à défaut nous n'avons pas d'autre choix que de le faire à sa place.

D'une façon plus générale, il s'agit bien de signaler tout fait à la cellule honorabilité, quel que soit l'identité du signalant.

Plongée de nuit – niveau requis

Un plongeur en fin de formation N1 mais non encore validé peut-il participer à une plongée de nuit ?

Le Code du Sport reste muet sur ce sujet. Il est donc théoriquement possible de faire faire une plongée de nuit à un débutant en plongée… avec prudence.

Le Code Pénal dans ses articles 223-1 à 223-2 prévoit la responsabilité pour mise en danger de la vie d'autrui qui pourrait être évoquée car les conditions de plongée sont effectivement beaucoup plus délicates qu'une plongée de jour. Le cas a été jugé, entrainant la condamnation de l'encadrant mais aussi du président du Club.

Une expérience plus affirmée du plongeur est préférable.

Baptême et "post-baptême" - Autre titre de participation (ATP)

Est-il possible de proposer deux séances de découverte du Club avant inscription ou faut-il l'organiser dans le cadre d'un ATP ?

- *dans le cas d'un débutant non plongeur venant découvrir l'activité, la première séance étant un baptême; la seconde une séance de PMT encadrée .*
- *dans le cas de nouveau adhérent plongeur disposant déjà d'une qualification de plongeur FFESSM ou autre fédération/ organisme*

Pour la première question : un débutant réalisant un baptême puis une séance (qu'elle soit PMT ou pas) :

S'il n'y a pas de problème, par définition pour le baptême, la seconde séance ne peut se faire que dans le cadre d'un autre titre de participation. (ATP). Ici il s'agirait d'un **Pass 'Découverte** qui permet de faire trois activité fédérale à une profondeur max de 6 m sans licence ni certificat médical.

Pour la seconde question : le cas d'un nouvel adhérent disposant déjà d'une certification de plongeur FFESSM ou autre fédération ou organisme.

La question du baptême et de la découverte de l'activité ne se pose plus. Ce plongeur ne peut participer à ces deux séances « découverte du club » que dans le cadre d'un ATP qui ici serait **le Pass'Plongée**. Le Pass'Plongée lui permet d'effectuer 4 plongées préalablement déclarées sur le site fédérale. Ce n'est pas très cher : 15 euros, valable un an et déductible de la licence s'il finit par la prendre.

En dehors de ces Autres Titres de Participations (ATP) le pratiquant et le club ne seront en principe pas couverts par l'assurance fédérale.

Enfin la question qui n'a pas été posée est celle de l'organisation, avec ces deux séances, d'une activité autre que l'initiation pour des non-membres de l'association, ce que les statuts ne prévoient généralement pas.

Formation vers le niveau bronze – pas de palanquée d'exploration

L'article A. 322-83 du code du sport qui autorise une palanquée de débutants à évoluer dans l'espace de 0 à 6 mètres est-il applicable sans restriction aux jeunes plongeurs?
Le MFT jeune plongeurs prévoit l'obligation d'un encadrant E1 min pour les plongeurs "en formation vers le niveau bronze" et laisse ainsi penser qu'ils se trouvent systématiquement en situation de plongée d'enseignement. Qu'en est-il exactement, peuvent-ils plonger en explo avant d'être officiellement brevetés bronze?"

Ils n'ont que le baptême…
Les emmener en exploration, même à 6 mètres sans aucun diplôme revient à faire des palanqués de plusieurs « baptêmes + ».
Or, pour le plongeur de bronze, l'effectif maximum de la palanquée hors encadrant est de 2 « *en fin de formation* ». Jusque-là c'est 1 encadrant pour 1 plongeur.
C'est donc toujours de la formation ou du baptême réitéré.
Il peut bien sur exister un aspect balade dans la séance de formation (recherche d'équilibre par exemple) et c'est même le but de la dernière plongée. En revanche on ne peut pas lâcher un E1 avec deux néophytes (dans le sens qu'ils n'ont aucun diplôme) sans être, censément, en formation et qui plus est en fin de formation.

Fiscalité

Est-ce que les frais suivants pourraient être acceptables dans une déclaration de don aux œuvres ?

Pour des élèves PN4, qui encadreront donc en exploration au sein du club lorsqu'ils auront eu leur N4 :

Frais d'inscription aux cours théoriques du CODEP ?	**Ne constitue pas un don à l'association, donc ne peuvent être défiscalisés**
Frais d'inscription au stage final à la base fédérale ?	**Ne constituent pas un don à l'association, donc ne peuvent être défiscalisés. Le stage représente une valorisation personnelle et ne peut être considéré comme un don.**
Frais de déplacement (km, péage) et de logement (camping …) lors de week-ends de préparation de l'examen, ou lors de la semaine de l'examen N4 ?	**Ne constitue pas un don à l'association, donc ne peut être défiscalisé**
Achat d'un deuxième 1er étage nécessaire pour encadrer ?	**Peut être considéré comme un don s'il reste en permanence au sein du club, certes utilisé par l'encadrant dans les activités du Club et qu'il ne soit pas destiné à une utilisation personnelle. Difficile à faire croire à un inspecteur des impôts**

Pour des plongeurs N4 acquis :

Frais de déplacement sur le bassin d'Arcachon pour encadrer en exploration des plongeurs N2 dans le cadre d'une plongée club ?	**Il y aura lieu de prouver que ce niveau IV a bien une activité d'encadrant pour une plongée véritablement d'encadrement (Si c'est pour une plongée à 20 m où un niveau 2 peut être autonome, ce ne serait pas possible).**

Pour des élèves préparant le MF1, qui encadreront donc en enseignement au sein du club lorsqu'ils auront eu leur MF1 :

Frais d'inscription au stage initial et/ou stage final à la base fédérale ?	**Ne constitue pas un don, il s'agit d'une valorisation personnelle.**
Frais de déplacement (km, péage) et de logement (camping …) lors de week-ends de préparation de l'examen, ou lors de la semaine de l'examen MF1 ?	**Ne constitue pas un don à l'association, donc ne peuvent être défiscalisés**

Baptême pour des centres socio-culturel – pas les initiateur

Arrêté du 25 avril 2012

Quelles doivent être les encadrants pour des baptêmes organisée avec les Centres Socio-Culturels mineurs accompagnés de leur animateur ?

Quand est-il du Code des famille et de l'action sociale et plus précisément l'Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles qui impose des E3 au minimum ?

L'arrêté du 25 avril prévoit au titre des qualifications requises pour l'encadrement ce qui suit :

« Sous réserve que l'activité plongée subaquatique en scaphandre autonome ou la randonnée subaquatique soient mises en œuvre par une association affiliée à la fédération française d'études et de sports sous-marins ou à la fédération sportive et gymnique du travail, peut également encadrer, ***un bénévole membre de cette association et titulaire du brevet de moniteur fédéral du 1er degré ou du brevet de moniteur fédéral du 2e degré*** *délivré par l'une ou l'autre de ces deux fédérations dans les limites qu'elle prévoit.*
Sous réserve que l'activité plongée subaquatique en apnée soit mise en œuvre par une association affiliée à la fédération française d'études et de sports sous-marins, peut également encadrer ***un bénévole membre de cette association et titulaire du brevet de moniteur-entraîneur fédéral apnée 1er degré ou du brevet de moniteur-entraîneur fédéral apnée 2e degré*** *dans les limites qu'elle prévoit. »*

En clair il faut un E3 ou E4 même pour les baptêmes.

L'explication a été donné en son temps par Alain DELMAS :

" Il n'y a aucune contradiction entre le Code du sport (CDS) et le Code de l'action sociale et des familles (CASF). Ils ne concernent pas les mêmes publics et ne visent pas les mêmes populations de pratiquants.

1. *La partie plongée du CDS concerne les établissements d'APS (EAPS), c'est à dire les centres de plongée, qui accueillent des plongeurs de tous âges et dedans il n'y a aucune contrainte qui vise spécifiquement les mineurs (hormis la restriction qui concerne l'accès à l'autonomie).*

2. *Le CASF vise exclusivement les séjours* ***d'accueil collectifs de mineurs, c'est à dire des séjours organisés pour au moins 7 mineurs en collectivité en dehors de toute activité scolaire ou familiale****. L'organisateur de ce type de séjour (définis par l'article R227-1 du CASF) doit respecter un certain nombre de règles, notamment en matière de pratiques sportives proposées aux mineurs pendant ces séjours.*

La réglementation citée découle de cette deuxième réglementation et sa modification en 2012 n'a rien à voir avec la modification du CDS à cette même date.

Elle découle de la modification par décret du 20 septembre 2011 des règles de pratique sportives dans les séjours visés par le CASF (modification de l'article R227-13). En son dernier alinéa cet article prévoit que pour certaines activités particulières déterminées en fonction des risques encourus, un arrêté précise les conditions spécifiques d'encadrement.

L'arrêté du 25 avril 2012 citée dans l' extrait a été publié à cet effet. Dedans figurent 22 activités, dont les activités subaquatiques. ***Si vous regardez de plus près les autres activités concernées, pour la plupart, la règle c'est uniquement un encadrement professionnel*** *(référence aux 1°, 2° et 3° de l'art. R227-13) car c'était la doctrine des ministères en charge des sports et de la jeunesse en 2012.*

Lorsque cet arrêté a été en projet de rédaction, la FFESSM est longuement intervenue, notamment avec son DTN et son chargé de mission, pour infléchir cette doctrine pour le secteur de la plongée. Grâce à cette action, nous avons obtenu à l'époque que soit rajouté à titre exceptionnel, la possibilité citée de faire encadrer également les activités par des moniteurs fédéraux bénévoles de plongée en scaphandre ou d'apnée, dans des clubs associatifs, une mesure dont ne disposent pas la plupart des 21 autres activités concernées par cet arrêté. Nous avons par contre essuyé un refus complet à cette époque pour l'encadrement par d'autres titres de niveau inférieur de type initiateur ou autres.

Nous pourrions envisager de reprendre l'attache des ministères sur ce dernier point, mais sans savoir si la doctrine a changé, et avec le risque toujours latent d'un éventuel retour en arrière avec la suppression de cette possibilité d'encadrer pour des bénévoles fédéraux afin de rentrer dans le « droit commun » de ce texte. Ce qui serait contre-productif."

Interrogé récemment sur cette question le Président de la FFESSM a indiqué qu'il n'était pas opportun de tenter de revenir sur cette règlementation à un moment où la notion de professionnalisation tend à prendre le devant.

On retiendra que ladite règlementation ne concerne que l'*accueil collectifs de mineurs, c'est à dire des séjours organisés pour au moins 7 mineurs en collectivité en dehors de toute activité scolaire ou familiale*.

Un rappel du texte, assez mal connu des Présidents de Club pourrait être utile.

Rapport D'activité 2022 TIR SUR CIBLE Grand Est

Laurent Moinel

Découverte club

Le 11 décembre 2021 le club Subaqua Vittel (codep 88) ont accueilli les formateurs TSC.
C'est une vingtaine de licenciés qui ont découvert notre activité.
De beau tir ont été réalisé parmi les 2 jeunes présents.
Tout ceci dans une ambiance chaleureuse.
Suite à cette séance, les cadres sont désireux de développer ce sport au sein de leur club.
Un grand merci à Lydie Goujon pour nous avoir solliciter ainsi que Muriel Lavé présidente du Subaqua club Vittel pour son accueille.

Challenge Club les Argonautes

Le 1er challenge TSC à eu lieu le 27 février à Saint-Avold, 5 clubs ont répondu présent avec 14 compétiteurs inscrits.
Un grand merci aux bénévoles ainsi que Roland Bour, Président du club « les Argonautes » qui œuvré pour que cette compétition se déroule bien.

Formation IEF

Les cadres Grand Est sont retournés à Vittel, les 5&6mars pour former les futurs encadrants.
Cette belle équipe de 7 candidats (4 hommes, 2 femmes du codep 88 et 1 femme du codep 57).
Ils ont tous brillamment été reçu et désormais font partie de la famille Tir Sur Cible.

Championnat Grand Est

Le championnat Grand Est s'est déroulé à Dieuze le 2 avril 2022 accueilli par le club des palmés de la Seille présidé par Jean-Louis Wahl.

- 6 Clubs ont participé à ce championnat.
- 5 compétiteurs se sont sélectionnés au Championnat de France ce jour-là.

Championnat de France

Les 4&5 juin c'était déroulé le championnat de France à ANNECY

- 7 sélectionnés ont participé à cet évènement.
- 2 cadettes (Codep 57)
- 2 juniors (Codep 08, 57)
- 3 masters (Codep 57).

Cette année c'est avec 9 médailles que notre palmarès c'est enrichi.

- 4 médailles de bronze (précision, biathlon, super biathlon, combinée) pour la cadette Maelle Baudron Berry des Palmés de la Seille (Codep 57).
- 2 médailles d'or et de bronze (biathlon et combiné) pour la séniors Manon Morel AC Sedan (Codep 08).
- 3 médailles d'argent, bronze et bronze (précision, super biathlon, combinée) pour le sénior Maxime-Henry Petitjean Aqualoisirs Boulay (Codep 57).

Comité Régional Grand Est – FFESSM
Commission Apnée
Lingolsheim 20-21 novembre 2022

Thèmes

- **Nouveaux Présidents com apnée CoDep**
- **Bilan des formations (examens) et Projection formations (stages initiaux)**
- **Participation évènements inter-commissions**
- **Projection compétitions GE 2022-2023**
- **Acquisition/Projets**
- **Budget 2022-2023**

1. Nouveaux Présidents commissions apnée de CoDep

CoDep 67 : Nouveau Président, Éric KOCH nommé à la place de Loïc LERIS (démissionnaire).
CoDep 54 : Cogestion de la Présidence sur la mandature : Alexis DENIS et Éric Sand.
CoDep 88 : Nouveau Président, Michel LEMAIRE à la place de Michel FUCHS. Nomination CoDep88.

Éric KOCH
Président
Com apnée
CoDep 67
@:
eric.koch@laposte.net

Alexis DENIS
Président
Com apnée
CoDep 54
@:
lemaildalex17@gmail.com

Michel LEMAIRE
Président
Com apnée
CoDep 88
@:
evelyne_lemaire@hotmail.com

2. Bilan des formations (examens)

a. Formation EH1-Apnée

- CoDep 54 : 4 hommes et 0 femme
- CoDep 67 : 2 hommes et 2 femmes
- CoDep 68 : 5 hommes et 3 femmes

15 nouveaux cadres EH1 Apnée certifiés dans le GE.

Un recensement dans les CoDep du Grand Est sera réalisé pour élargir l'activité dans les départements du GE.

b. Formation MEF1° Grand Est

Examen organisé par P. LOUIS (IRA) – D. GERARD (INA) et J-M. DEDIEU (MEF2s) le 11/06/2022 à la gravière du Fort. 5 candidats MEF1 du GE se sont inscrits : Arnaud Bleu (ASCA 67), Éric Sand (NSS 54), Alexis Gass (ACAL 67), Matthieu Durey (Les bulles langroise 52), Gary Fernandez (ASOR 67).

Pas d'examen MEF1 en 2020 et 2021 par manque de candidats et par la crise pandémique Covid-19.

Stage initial MEF1° en 2022 à Tomblaine les 03-04 décembre (potentiellement 3 stagiaires : 2 H et 1 F) : Organisation G. Kervern (MEF2s) et D. Gerard (INA).

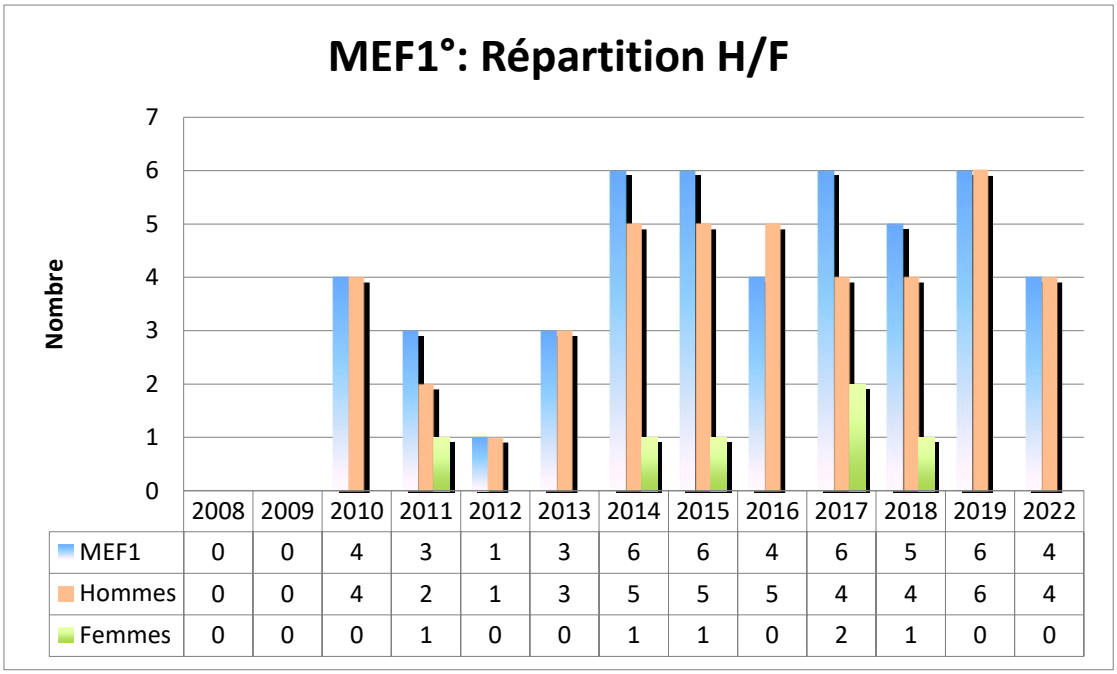

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2022
MEF1	0	0	4	3	1	3	6	6	4	6	5	6	4
Hommes	0	0	4	2	1	3	5	5	5	4	4	6	4
Femmes	0	0	0	1	0	0	1	1	0	2	1	0	0

c. Formation IE Grand Est

Examen IE 1-2 réalisé à Serémange-Erzange (57) le 14 mai 2022. J-M. DEDIEU et V. MULLER (MEF2s) sous la direction de P. LOUIS (IRA).

7 candidats du GE : Émile DE BOEVER (67), Éric MOSCHEROSCH (67), Jean-Marc PEIGNER (57), Belaïd BERKOUK (57), Gianni BOI (57) et Serge LOISY (57).

100% de réussite à l'examen.

Stage initial les 21 et 22 janvier 2023 à Reims (51) : Organisation JM. Dedieu (MEF2s) et P. Louis (IRA)

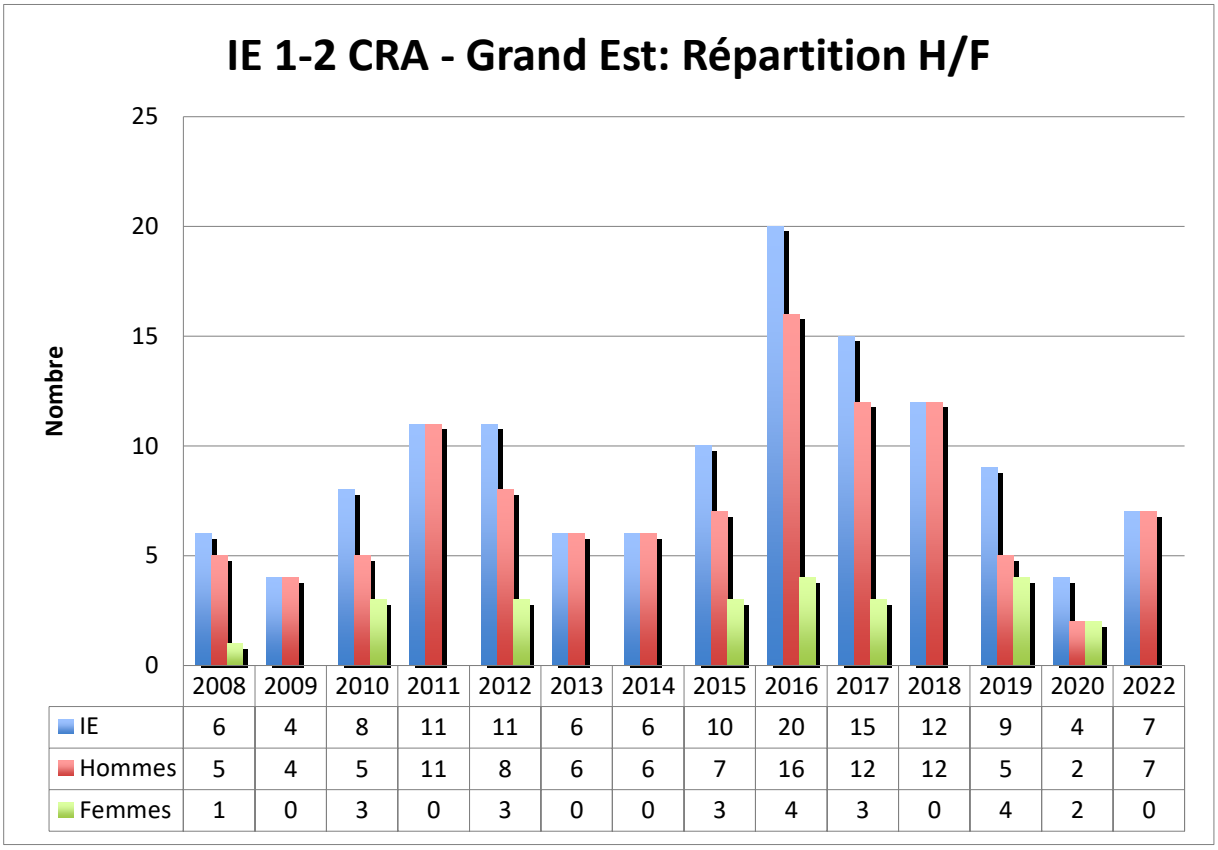

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2022
IE	6	4	8	11	11	6	6	10	20	15	12	9	4	7
Hommes	5	4	5	11	8	6	6	7	16	12	12	5	2	7
Femmes	1	0	3	0	3	0	0	3	4	3	0	4	2	0

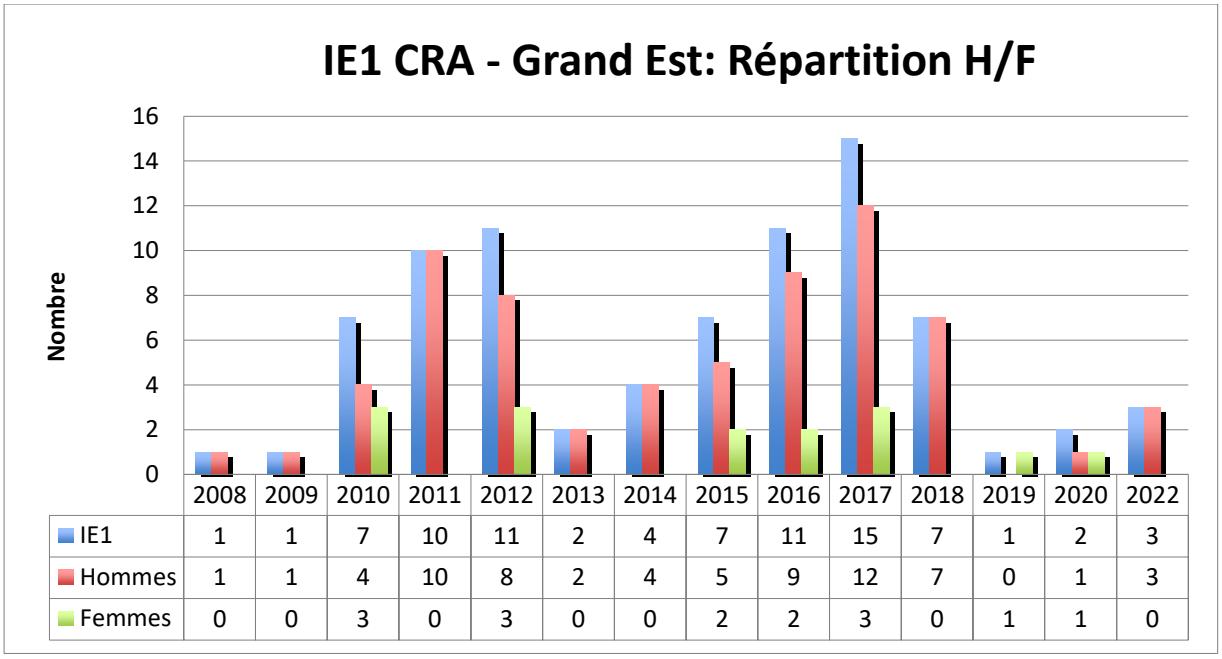

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2022
IE1	1	1	7	10	11	2	4	7	11	15	7	1	2	3
Hommes	1	1	4	10	8	2	4	5	9	12	7	0	1	3
Femmes	0	0	3	0	3	0	0	2	2	3	0	1	1	0

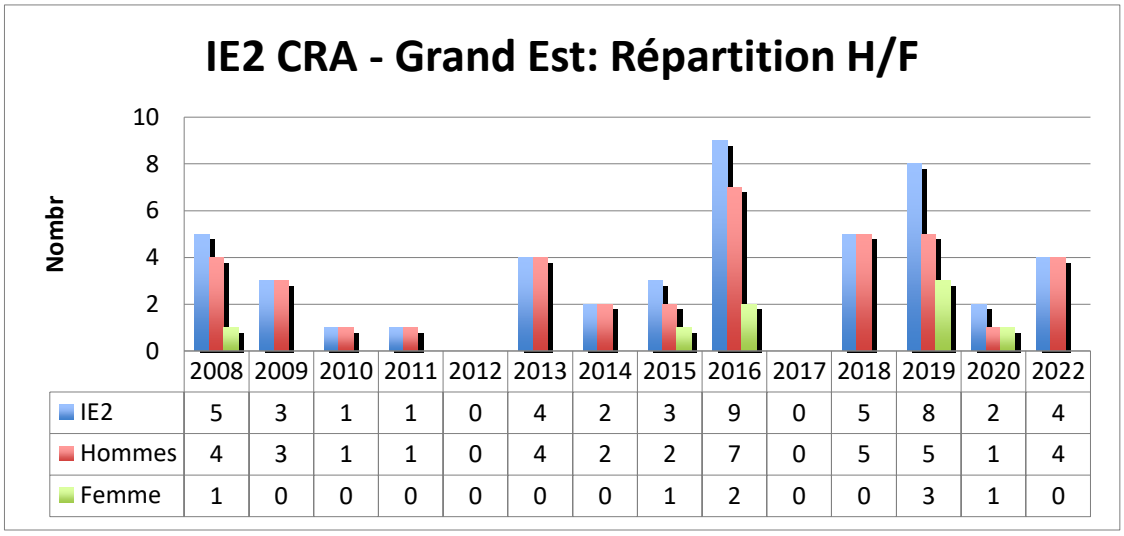

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2022
IE2	5	3	1	1	0	4	2	3	9	0	5	8	2	4
Hommes	4	3	1	1	0	4	2	2	7	0	5	5	1	4
Femme	1	0	0	0	0	0	0	1	2	0	0	3	1	0

d. Passerelle E1 / IE1 CoDep 57

V. MULLER (CoDep57) et D. GERARD (CRA) ont accueilli avec d'autres cadres de l'apnée du CoDep57, 13 stagiaires E1 dont 1 femme de la Com Technique issus de différents clubs du CoDep57, ont participé et validé cette formation leur permettant de devenir IE1 au sein de leur club respectif.

100% de réussite.

3. Projection formations (stages initiaux)

MEF2° 2022 : Vincent MULLER (57), Jean-Michel DEDIEU (52), Pierre-Alexandre TERRIER (67), se sont à l'examen MEF2° -2022. Seul Vincent MULLER l'a obtenu.
MEF2° 2023 : Gwendal KERVERN (54), Julien POIRSON (54), Jean-Michel DEDIEU (52), *Manu SIRAUD (68) ?*, *Pierre-Alexandre TERRIER (67) ?*, souhaitent se présenter à l'examen MEF2° -2023.

MEF1° : stage initial GE les 03-04 décembre 2022 à Tomblaine (54) - (3 candidats potentiels : 57-54-68), examen 10-11 septembre 2023 (éventuellement peut être couplé à l'examen AEEL si pas trop de candidats). Organisation G. Kervern (MEF2s) et D. Gerard (INA).

IE : un stage initial sera organisé dans le CoDep 51 Reims, sous l'organisation du Président de commission CoDep52, Jean-Michel DEDIEU et P. LOUIS (IRA): (9 candidats potentiels : 51-52-88-68), +/- organisation de passerelles E1/IE1 dans les CoDep en fonction des demandes.

Apnéiste Expert en Eau Libre (AEEL) : un stage théorique au niveau régional organisé le 18 mars 2023 à Académos à Verny (+/- 4 candidats potentiels : 68-57-88), examen (voir si on peut coupler avec le MEF1°). Organisation V. Muller (MEF2) et D. Gerard (INA).

Guide de Randonnée Subaquatique (GRS) : selon la demande.

4. Participation évènements inter-commissions

a. **Rencontres Régionales Jeunes du Grand Est 25 juin 2022 à la gravière du Fort** : 7 cadres apnées et sans doute quelques apnéistes bénévoles complémentaires vont animer l'Apnée lors de ces rencontres jeunes du Grand EST :
   - Éric KOCH : MEF2° du 67 et Président de la Com Apnée du 67
   - Olivia FRICKER : MEF2° du 68 et Présidente de la Com Apnée du 68
   - Daniel GERARD : MEF2° et Président de la CRA GE
   - Vincent MULLER : MEF2s° et Président de la Com Apnée du 57
   - Jean-Marc PEIGNER : IE2 (57)
   - Michel LEMAIRE : MEF2° (88)
   - Vincent HEYER : MEF2° (67)

b. **Rencontres internationales inter-commissions Handi-subaquatiques, 13-14 août 2022 à la gravière du Fort** : Les cadres formés handi-apnée animeront la commission apnée sous la coordination du Président de la Commission Handisub du GE, Frédéric DUREAU :
   - Frédéric RONSEAUX (54)
   - Éric SAND (54)
   - Jean-Marie LATSAGUE (68)

   - Éric KOCH (67) et Daniel GERARD (CRA) présents pour organisation et soutien.

c. **Séminaire des cadres de l'Apnée du Grand Est :**

Séminaire des cadres de l'apnée du Grand Est 2022 : 17 septembre 2022 lors de la fête de la gravière à Holtzheim.

d. **Encadrements régionaux des sorties apnée du Grand Est** : Un calendrier pendant toute la saison estivale 2022 a été mis en place par la CRA pour proposer aux stagiaires ainsi qu'aux pratiquants de l'apnée du GE, chaque samedi pour des sessions d'apnée encadrées. Un roulement parmi les cadres a été mis en place, celui-ci prenant la fonction de directeur de plongée. Une entrée de 4€ / plongée a été mis en place, celle-ci permettra la prise en charge des entrées de nos encadrants DP. Un Google drive a été mis en place par Miche KOEBEL (ASOR) à cet effet.

Sorties apnée Grand Est 2022

SORTIES APNÉE GRAND EST - GRAVIÈRE DU FORT 2022

N'OUBLIEZ PAS DE REGARDER LA PAGE "Matériel" et la page de vérification des papiers ("Administratif")

	RV 11h00 devant les grilles			RV 9h00 devant les grilles		RV 11h00 devant les grilles	RV 11h00 devant les grilles	RV 11h00 devant les grilles	RV 11h30 devant les grilles	RV 11h00 devant les grilles
	Samedi	Samedi		Samedi	Samedi	Samedi	Samedi	Samedi	Samedi	Samedi
Objectif	04/06/2022	11/06/2022		18/06/2022	25/06/2022	02/07/2022	09/07/2022	16/07/2022	23/07/2022	30/07/2022
Préps ACEL		CRA Grand Est			CRA Grand Est					
Préps AEEL		Examen			Rencontre des					
Préps MEF1/2	X	MEF1			JEUNES					
	12h00-15h00		10h00-13h00			12h00-15h00	12h00-15h00	12h00-15h00	12h30-15h00	12h00-15h00
	Ponton 2 apnée	Plateforme + gueuse réservée CRA	Ponton 2 apnée		Plateforme + gueuse réservée CRA	Ponton 2 apnée	Ponton 2 apnée	Ponton 2 apnée	Ponton 2 apnée	Ponton 2 apnée
Encadrants : Indiquer entre parenthèses votre niveau d'encadrant (MEF2/MEF1/IE2)										
Encadrant 1 (DP)	Vincent Muller (MEF2s)	Patrick Louis (IRA)	Michel Koebel (MEF1)		Éric Koch (MEF2)	Michel Koebel (MEF1)	Michel Koebel (MEF1)	Michel Koebel (MEF1)	?	Vincent Muller (MEF2s)
Encadrant 2	Michel Koebel (MEF1)	Dan (INA) + Michel L (IRA) + Marc (IRA)			Daniel Gérard (MEF2)	Vincent Muller (MEF2s)	JMi Dedieu (MEF2s)			
Encadrant 3		Hélène (MEF2) + Eric K (MEF2)			Vincent Muller (MEF2)	Gwendal Kervern (MEF2s) ?	Gwendal Kervern (MEF2s) ?			
Encadrant 4		Jean-Mi, Vince, PA (MEF2s)			Michel Lemaire (MEF2)	Éric Koch (MEF2)	Éric Koch (MEF2)			
Encadrant 5		Michel K (MEF1)			Olivia Fricker (MEF2)					
					Marc Grosjean (MEF2)					
					Jen-Marc Peignier (IE2)					
Participants		Indiquez entre parenthèses le niveau préparé : (ACEL), (AEEL), (MEF1), (rien)...								
Apnéiste 1	Kévin Lautz (IE2)	Gary Fernandez (MEF1)	Stephan Costantino (AEEL)			Stephan Costantino (AEEL)				
Apnéiste 2	Kathy Schmitt (MF2)	Eric Sand (MEF1)	Patrick Seyer (AEEL)							
Apnéiste 3	Basile Dolfus (-)	Matthieu Durey (MEF1)								
Apnéiste 4		Alexandre Gass (MEF1)								
Apnéiste 5		Arnaud Bleu (MEF1)								
Apnéiste 6										
Apnéiste 7										
Apnéiste 8										
Apnéiste 9										
Apnéiste 10										
Apnéiste 11										
Apnéiste 12										
Apnéiste 13										
Apnéiste 14										
Apnéiste 15										
	5		3			5	4	1	1	1

5. Projection compétitions GE

Toujours une reprise mitigée des compétitions indoor pour la saison 2022-2023. 1ère manche de la CdF à Vittel (88). Après la Covid-19, la crise énergétique !
7 compétitions dans le Grand Est (toutes sélectives).
Nous notons que St-Avold- la Mosellane a été annulée pour cause de fermeture piscine les we (crise énergétique). Le CoDep57 (V. Muller Président de la commission apnée, est en train de trouver une alternative à Dieuze en guise de remplacement - En attente de validation).

BORDEAUX Fred - Version du 30/09/2022

Appellation	Lieux	Club support	Date	Région concernée	Type	Championnat	Site Web	Responsable	Adresse @ mail	Téléphone	Bassin	STAT	DYN BI	DYN Mono	DNF	16 x 25	16 x 50	8 x 50 m	100 m speed	Nbre max	Formation JFA1 / Commentaires
1ère Manche de Coupe de France 2023	VITTEL (88)	Subaqua-club de Vittel	26/11/2022 et 27/11/2022	CNA - Grand EST	Nationale	-	https://5d8790a8e7018.site123.	GERARD Daniel	dan.gerard@obox.fr	06.61.67.45.86	50 m	Oui	Oui	Oui	Oui	-	Oui	Oui	-	60	
Coupe des Sacrés	REIMS (51)	Gasm Rps	11/12/2022	Grand EST	Sélective	Régional		CARTIGNY Sandrine	sandrine.cartigny@free.fr	06.64.38.13.96	25 m	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-	-			
Coupe des Cormorans	MULHOUSE (68) COLMAR (68)	TPM Mulhouse	10/12/2022 et 11/12/2022	Grand EST	Sélective	Régional		FRICKER Olivia LATSAGUE Jean Marie	olivia.fricker@orange.fr jm.latsague@gmail.com		25 m et 50 m	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-			
Aquasen Speed	LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY (54)	NGS Nancy Sports Subaquatiques	15/01/2023	Grand EST	Sélective	Régional	https://nancysportsubaquatiques.wordpress.com/aquasenspeed/	LEDOREY Yannick	yannick.ledorey@free.fr	06.27.64.67.34	25 m	Oui	-	-	Oui	Oui	-	-	-		
2ème Manche Coupe de France 2023	NIMES (30) / MONTPELLIER (34)		01/02/2023 et 02/02/2023	CNA	Nationale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Coupe America	SAINT DIE DES VOSGES (88)	Saint-Olé-plongée	25/02/2022	Grand EST	Sélective	Régional	http://www.std-plongee.fr	LEMAIRE Michel	livetyne_lemaire@hotmail.com		25 m	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-	-	-		
3ème Manche Coupe de France 2023	LE PUY EN VELAY (43)		25/02/2023 et 26/02/2023	CNA	Nationale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Coupe de Molsheim	MOLSHEIM (67)	Atlantes Subaqua Club Alsace	05/03/2023	Grand EST	Sélective	Régional		KOCH Eric	eric.koch@laposte.net	07.54.84.78.23	25 m	Oui	Oui	Oui	Oui	-	-	-	-		Formation de JFA1 le 04/03/2023
4ème Manche Coupe de France 2023	BESANCON (25)		18/03/2023 et 19/03/2023	CNA	Nationale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Formation de JFA1 le 18/03/2023
Compète Epinal	EPINAL (88)	CSP	25/03/2023	Grand EST	Sélective	Régional	https://www.cpaejnal.fr/	AUBRY Pascale FLOQUET Fabienne	aubrypascale@gmail.com fj.floq72@gmail.com	06.64.09.16.90 06.26.99.77.67	50 m	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		
La Mosellane - ANNULEE	SAINT-AVOLD (57)	Argonaute Saint-Avold	01/04/2022	Grand EST	Sélective	Régional	http://www.club-argonaute.fr	CHRISTMANN Michel	[illegible]	06.81.77.39.53	25 m	Oui	Oui	Oui	Oui	-	-	-	-		
Championnats de France 2023	SAINT RAPHAEL (83)		06/05/2023 au 08/05/2023	CNA	Nationale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Date limite compétition sélective 09/04/2023

6. Reconnaissance athlètes

a. Aide aux athlètes sélectionnés aux Championnats de France

Ligne budgétaire dédiée. Ont participé et ont été sélectionnés aux CdF indoor à Besançon :

- Morgane ANDRO-KOLB (TPM)
- Marc-Antoine GRAZIANI (TPM)
- Charlotte ANTOINE (ASCA Molsheim)
- Aurélie STANISIERE (ASCA Molsheim)

- Jérôme WOLF (Bulles langroises) Champion de France 2022 du 16 x 50 m en 11'59"77

Une aide de 150 €/athlète leur a été attribuée. La CRA remercie nos athlètes pour leurs performances et pour leur représentativité de notre région.

b. Aide aux athlètes du GE sélectionnés Équipe de France – Stage de Font-Romeu

Agnès VERON (Argonautes de St-Avold -57) a été sélectionnée au stage EdF de Font-Romeu 2021-2022.
Nous lui accordons une aide sur ses frais de transport à hauteur de 50% des frais engagés (130 €)

partagée avec le CoDep 57 : ***soit une aide de la CRA de 65,00 €.***

c. Reconnaissance sportive

ÉRIC MARCHAL
Un agriculteur qui
ne manque pas d'air

Xavier MONTRI : un juge expert et dévoué

Le Président de la CRA a souhaité remercier Xavier MONTRI, JFA1°, pour sa grande dévotion, son expertise et sa présence sur quasi la totalité des compétitions dans le Grand Est et au niveau national. Il appartient au club de Sélestat.

La médaille lui sera remise lors de la 1ère manche de la Coupe de France 2023, les 26-27 novembre 2022.

Le Président du CR, sa Présidente de club et le Président de la CRA le remercient en lui attribuant la médaille de bronze de la FFESSM.

7. Acquisition

a. **Loco plongeur** : Amélioration de la sécurité : achat d'un loco-plongeur pour la sécu profondeur lors des évolutions de préparation et des examens, forme ludique lors des évènements apnée.

Autorisé par le CR Grand EST 2022.

Formation Grand Est pour cadres compétents (MEF1-2°) réalisée le 23 juillet 2022 à GdF.

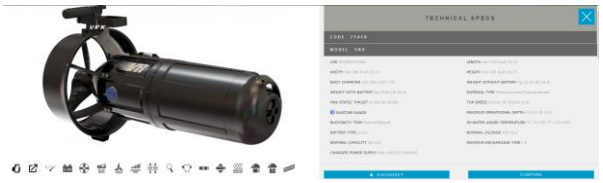

b. **Blousons CRA Grand Est**

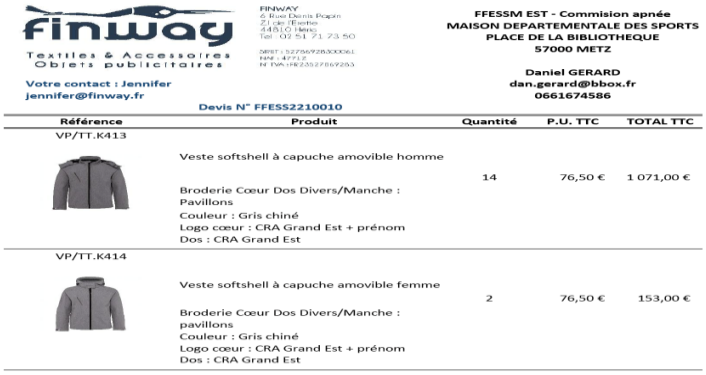

finway
Textiles & Accessoires
Objets publicitaires

FINWAY
6 Rue Denis Papin
ZI de Herbe
44810 Héric
Tél : 02 51 71 73 50

Votre contact : Jennifer
jennifer@finway.fr

Devis N° FFESS2210010

FFESSM EST - Commision apnée
MAISON DEPARTEMENTALE DES SPORTS
PLACE DE LA BIBLIOTHEQUE
57000 METZ

Daniel GERARD
dan.gerard@bbox.fr
0661674586

Référence	Produit	Quantité	P.U. TTC	TOTAL TTC
VP/TT.K413	Veste softshell à capuche amovible homme Broderie Cœur Dos Divers/Manche : Pavillons Couleur : Gris chiné Logo cœur : CRA Grand Est + prénom Dos : CRA Grand Est	14	76,50 €	1 071,00 €
VP/TT.K414	Veste softshell à capuche amovible femme Broderie Cœur Dos Divers/Manche : pavillons Couleur : Gris chiné Logo cœur : CRA Grand Est + prénom Dos : CRA Grand Est	2	76,50 €	153,00 €

8. Bilan financier 2022

ACTIONS COMPÉTITIONS	BUDGET	DEPENSES	Observations
Manche coupe de France	1500€	1514,32€	

Stage entrainement compétition	1125€	0€	Annulé
Rencontre jeunes	200€	0€	Juin 2022
Aides compétiteurs Est	1200€	1043,20€	
TOTAL	**4025€**	**2557,52€**	

REPARTITION DES DÉPENSES 2022

BUDGET	**DEPENSES**	**RECETTES**
11000€	6231,96€	1012€
	56,65%	
Loco plongeur	**4177€**	

FFESSM - RÉGION GRAND EST

COMMISSION APNÉE

BUDGET 2022

		cadres	candidats	Budget retenu	DEPENSES	ECART	RECETTES
GESTION							
Frais de fonctionnement				250,00 €			
			total	**250,00 €**	157,33 €	92,67 €	
REUNIONS (CNA, Est, colloques ...)							
Hébergement				300,00 €	192,00 €	108,00 €	
Déplacements				300,00 €	131,52 €	168,48 €	
			total	**600,00 €**	323,52 €	276,48 €	
MATERIEL							
Achat Matériel pédagogique				300,00 €	194,29 €	105,71 €	
Entretien plateforme				300,00 €	0,00 €	300,00 €	
Aménagement container				- €	0,00 €	0,00 €	
			total	**600,00 €**	194,29 €	405,71 €	
COMPETITIONS ET MANIFESTATIONS							
Manche Coupe de France Est 2022				1 500,00 €	1 514,32 €	-14,32 €	
Stage Compétition Mulhouse		4	15	450,00 €	0,00 €	450,00 €	
Accompagnement athlètes Est stage Mulhouse				675,00 €			
Rencontre Jeunes Gravière du fort				200,00 €	255,00 €	-55,00 €	
Aide au Haut Niveau CIR EST (qualifiés France)			10	1 200,00 €	898,20 €	301,80 €	
Aide stages JFA1 Est				500,00 €			
Rencontre Handi Sub + divers formations				- €	183,78 €	-183,78 €	
			total	**4 525,00 €**	2 851,30 €	498,70 €	
STAGES ET EXAMENS							
Stage Expert Final		4	10	400,00 €	0,00 €	400,00 €	0,00 €
			total	**400,00 €**			
Stages final IE		0	0	800,00 €			
			total	**800,00 €**	394,20 €	615,80 €	210,00 €
Stages initial IE1 2022		8	16	450 €			
			total	**450,00 €**	840,47 €	9,53 €	400,00 €
Stage inital MEF2		5	6	0 €			
Stage intermédiaire MEF2				0	0,00 €	0,00 €	
Stage Initial MEF1 2022		0	0	600,00 €			0,00 €
			total	**600,00 €**	0,00 €	1 025,33 €	
Stage Pefectionnement moniteurs				**900,00 €**	341,80 €	558,20 €	
Stage final MEF1 – Holtzheim - 2022		10	6	800,00 €	1 018,54 €	31,46 €	250,00 €
			total	**800,00 €**			
Formation Randonnée Subaquatique				75,00 €	0,00 €	75,00 €	0,00 €
Séminaire	Hébergements	20		1 000,00 €	204,80 €	795,20 €	
	divers			- €	0,00 €	0,00 €	
			total	**1 000,00 €**	204,80 €	795,20 €	
Entrées gravière Juillet Aout 2022					100,00 €	52,00 €	152,00 €
			total formations	**5 025,00 €**	2 899,81 €	3 562,52 €	802,00 €
				Budget retenu	Dépenses	Restant	Recettes
			TOTAL	**11 000,00 €**	6 231,96 €	4 836,08 €	1 012,00 €

FORMATIONS 2022

FORMATION	BUDGET	DEPENSES	RECETTES	Observations
Expert final	400€	0€		*Reporté 2023*
Initiateur initial	450€	850,47€	400€	
Initiateur final	800€	394,20€	210€	
MEF1 Initial	600€	0€		Annulé
GRS	100€	0€		Annulé
MEF1 Final	800€	1018,54€	250€	5 stagiaires
Formation JFA1	500€	0€		Saison compet annulé
Entrées gravières		100€	152€	50 entrées 2022
TOTAL	**4200€**	**1108,34€**	**1012€**	

MATERIEL

MATÉRIEL	BUDGET	DEPENSES	Observations
Matériel Pédagogique	300€	194,29€	Poids lestage atelier
Aménagement plateforme	300€	0€	
TOTAL	**600€**	**194,29€**	
Loco Plongeur		**4177€**	Dépense Exceptionnelle

FRAIS GÉNÉRAUX

	BUDGET	DÉPENSES
Réunions déplacements	600€	323,52€
Petites fournitures	250€	157,33€

TOTAL	**850€**	**480,85€**

Le 15 novembre 2022

FFESSM
APNÉE
GRAND EST

Daniel GERARD
Président Commission Régionale Apnée
Instructeur National Apnée n°39
GSM : +33 661674586
@ : president.apnee@ffessmest.fr
Internet : www.ffessmest.fr

Rapport d'activité
Année 2021 / 2022

- Participation aux Rencontre Jeunes plongeurs les 25 et 26 juin 2022.

- Participation à la journée PESH le 14 août 2022.

- Participation à "Faites de la plongée" les 17 et 18 septembre 2022.

<u>Plongées organisées sur la saison 2021 / 2022 :</u>
- Vendredi 30 septembre 2022, plongée à Savoyeux.
- Weekend des 1 et 2 Octobre 2022 (Annulé pour cause de mauvais temps).
- Weekend des 15 et 16 Octobre 2022 (Annulé pour cause de mauvais temps).
- Weekend des 22 et 23 Octobre 2022 (Annulé pour cause de mauvais temps).

Année 2022 / 2023

- Organisation de plongées dans la Saône en tant qu'activité nautique (initiation plongée en rivière) sur différents sites.
- Plongées à Bliesbruck-Reinheim suivant autorisation.
- Organisation d'un stage de formation PA1 (Plongeur Archéologue niveau 1) 29 – 30 avril et 01 mai 2023.
- Plongées à Atton (Meurthe et Moselle) pour aller vérifier la présence d'un ancien pont de chemin de fer si autorisation suite à la demande d'une personne ayant fait des recherches et écrit un livre à ce sujet.
- Mise en place d'initiation archéo en piscine.

Rapport d'activité saison 2021 /2022 COMMISSION HOCKEY SUBAQUATIQUE (CRHS)

Année de reprise après 2 ans de pandémie !

1. **Compétitions**

Championnats de l'Est – Adultes : 27 février à Metz

Organisés par la commission hockey subaquatique.

Tous les clubs de la région (à l'exception de Saint-Louis) ont participé à cet évènement qui s'est déroulé dans une superbe ambiance. Plaisir partagé par tous de se retrouver.

Résultats :

- 1er - Sedan - Aquarium club sedanais
- 2ème - Nogent - Neptune Club Nogentais
- 3ème - Epernay - HGC EPERNAY (1)
- 4ème – Bischeim - Le CAMNS
- 5ème - Strasbourg - ACAL
- 6ème - Mulhouse – TPM

Chez les filles :

- 1ère - TPM

Ont participé également dans la poule amateur : Troyes - Evasion sous-marine 10, Epernay - HGC EPERNAY (2), Nancy – Pataploufs et quelques joueurs isolés.
Superbe couverture photos et vidéos par la commission photo du CODEP 54.

A souligner présence de public extérieur malgré l'absence de communication.

Championnat de l'Est – Enfants : 6 mars à Mulhouse

Organisés par la CRHS.
Ont réunis, à Mulhouse, l'ensemble des jeunes joueurs pratiquants dans la région.

- 2 équipes Benjamins : Le CAMNS (1er) et TPM (2nd)
- 1 équipe Minimes : Bi Club ACAL et le CAMNS
- 1 équipe Cadet : TPM
- 1 équipe Juniors : TPM

Superbe couverture photos par la commission photo du CODEP68.

Participations de quelques jeunes joueurs isolés, à encourager pour l'an prochain.

Tournois amicaux

- Tournoi à Nogent sur Seine les 18 et 19 septembre

- Tournoi d'Epernay les 27 et 28 novembre
- Tournoi à Mulhouse le 1 mai (transformé en stage France U17 et U20)

Tournois international (France-Angleterre…)

Du 1 au 3 juillet à Mulhouse en lieu et place des championnats d'Europe qui devaient avoir lieu en Turquie.

Une centaine de participants.

Un immense succès saluer par tous. Une belle reconnaissance au niveau international.

2. **Représentation de la Région Est**

Equipes région

Participation d'une équipe multi clubs aux Championnats de France Master
Inscription d'une équipe régionale à la Coupe des Régions, malheureusement la coupe des régions a été annulée faute de participants.

Participation aux championnats nationaux

Pour les adultes :

- 2ème division – Sedan – 8ème place (Rennes)
- 3ème division – Nogent et Epernay – 18 et 19 juin (La Rochelle) – reporté en déc. 23
- 4ème division – Le CAMNS et Strasbourg – 11 et 12 juin (Hyères)
- 3ème division – Féminines – Mulhouse - 18 et 19 juin (La Rochelle) - annulé

Pour les équipes enfants :

- 5ème aux championnats de France Juniors pour l'équipe Bi-Club Mulhouse/Sedan (Châteaubriand)
- 12ème aux championnats de France Minimes de ACAL – CAMNS (Châteaubriand)
- 5ème aux championnats de France Cadets pour l'équipe de Mulhouse (Lagny)
- 8ème et 9ème aux championnats de France Benjamin pour les équipes respectivement du CAMNS et de Mulhouse (Lagny)

3. **Formations**

Au niveau régional : formation arbitrage & initiateur

Cette année, une dizaine de candidats pour l'initiateur : 6 à Mulhouse / 1 à Strasbourg / 2 à Sedan / 1 à Saint-Louis / 1 à Nogent. Nombre de candidats quasi identique pour l'arbitrage.
Malheureusement les conditions de reprise intenses de la vie économique, sociale et sportive ne nous ont pas permis d'organiser une formation.
Pour autant, tous les AN2 arbitres nationaux actifs ont participé à différents championnats de France afin de maintenir la validité de leurs diplômes.

Au niveau national, formation MEF1 et AN2

2 candidats toujours en cours pour le MEF1.
4 candidats pour l'arbitrage niveau 2.

- ⇨ Formations chamboulées au niveau national.

Escorte

2 candidates. Formation de qualité. Très appréciée par les participantes.

4. Participation aux évènements du Comité Grand Est

Rencontres régionales des jeunes le 25 juin

Une cinquantaine d'initiations sous un beau soleil.
Des initiations par les jeunes pour les jeunes. Merci aux clubs du TPM, de l'ACAL et des Pataploufs.

5. Sport de haut-niveau

La Région Est positionnée comme une terre d'avenir pourvoyeuse de talents !

Stage de détection : La Rochelle – Sarcelle – Mulhouse

Les jeunes talents de la région ont participé à 3 week-end de détection et de stages pour les équipes de France. Sur les 6 joueurs qui ont été présentés tous ont été sélectionnés pour le tournois France – Angleterre programmé début juillet en lieu et place des championnats d'Europe.

Stage de détection à Mulhouse (U17 etU20 – filles et garçons)

Le club du TPM a accueilli un stage de sélection de l'équipe de France le week-end du 1er mai afin de permettre une étape intermédiaire avant les échéances officielles.
En outre, ce week-end a permis à quelques équipes d'adultes de se confronter aux talents de demain en vue des championnats de France et d'autre part offert un terrain de pratique pour les arbitres N2 en formation.

6. Pratique jeunes

1 labellisation école de hockey subaquatique pour le TPM.
1 reconnaissance de la pratique du baby hockey.

7. Sur la commission

Changement de président. Réorganisation de la commission. Accueil de nouveaux membres.
Présidente => Célie Veuillet
Responsable arbitrage => Guillaume Dervin
Responsable de formation => Nicolas Thiaucourt
Commissaire de compétition => Stéphane Bardet
Responsable des compétitions régionales et du matériel => Eric Noel
Référent pour les équipes régionales (jeunes et master) => Nicolas Mayer
Référent jeune & label école de hockey sub => Céline Bardet.

- ⇨ Travail de structuration à poursuivre.

8. Perspectives ?

Maintenir notre rang au niveau national
Concourir à la formation du plus grand nombre
Poursuivre la structuration de la CRHS

Rapport d'activités de la commission médicale et de prévention du comité régional Grand Est de la FFESSM

La commission est composée de 151 médecins fédéraux au dernier recensement.
Ils sont répartis comme tel :

- Ardennes : 6
- Aube : 4
- Marne : 6
- Haute-Marne : 5
- Meuse : 2
- Meurthe-et-Moselle : 26
- Vosges : 7
- Moselle : 36
- Bas-Rhin : 34
- Haut-Rhin : 27

Ce nombre est en diminution constante, il y a beaucoup plus de départ à la retraite et de déménagements que de nominations.
Le recrutement se fait via les présidents de clubs auxquels je demande de mobiliser les médecins de leurs clubs.

La liste des médecins fédéraux de la région est disponible sur la page de la de la commission médicale du site de la région, elle a été remise à jour très récemment.

La commission n'a pas organisé de réunion cette année, la formation a été assurée par la diffusion d'informations issues de la CMPN et par l'invitation à participer à des réunions de formation organisées par la CMPN, il y en a eu une en mars et une en septembre.

Je ne peut pas quantifier l'activité des médecins fédéraux qui consiste en la rédaction de CACI mais aussi en des conseils aux pratiquants et aux dirigeants et en surveillances de manifestations.

Sachant que la plupart des CACI est délivrée par des médecins non fédéraux, il est important de former un maximum de médecins aux particularités des activités subaquatiques. Pour cela des membres de la commission (Benoit Brouant, Bernard Schittly et moi-même) participent au DIU de médecine subaquatique et hyperbare, à la capacité de médecine du sport, au DU de traumatologie et médecine du sport et au DU de pathologies tropicales et de médecine des voyages.

Le DIU de médecine des sports subaquatique et de plongée qui devait débuter l'année universitaire 2021/2022 a été reporté, faute de participants. Il débutera cette année universitaire 2022/2023. Il est ouvert à tout médecin et les médecins fédéraux ont été invités à s'y inscrire. 3 membres de la commission vont participer à cet enseignement, Benoit Brouant, Bernard Schittly et moi-même.

Compte rendu « Handisub » CTR EST Saison 2021 / 2022

Christelle Guy

- **Trombinoscope Handisub :**

GAERTNER Yves : MFEH2 Référent Handisub CTR EST
GUY Christelle : EH2 Référente Handisub CTR EST et Codep54
VIVIER Myriam : MFEH2 CHAUVIERE Pascal : MFEH2
VILLANUEVA Thierry MFEH1 BONHOMME Séverine : MFEH1
REHM Laurent : MFEH1 DUREAU Fred : MFEH1
GAUTHIER Jérémy : MFEH1 AYAD GREMAD Djemila : EH2
SAND Éric : MEF1 EH1 CHARDON Fabien : EH2

- **Cette année …**

- **Mars 2022, Salon de la plongée**
  Beaucoup d'actifs pour rendre visite ou tenir le stand HANDISUB
  Remise du Trophée 2020-2021 des activités subaquatiques responsables de la FFESSM avec pour thème "Eau delà du handicap".
  Le Comité Est a été récompensé du 1er prix pour ces actions de transversalité des commissions et d'infrastructures de la Gravière du Fort.
  Dans le Grand Est, le CAMNS plongée a également été récompensé pour son action en faveur du développement de la plongée Handisub.
- Présence du HANDISUB au colloque national à Marseille : Yves GAERTNER, Pascal CHAUVIERE, Fred DUREAU et Bernard SCHITTLY
- Formation de moniteur au sport santé à Lyon. Présence de Fred DUREAU et Bernard SCHITTLY.
- Réunion Handisub En présence de Michel LAMBINET, réflexion : comment optimiser les moyens Handisub
- Journée travaux à la GDF. Reconditionnement des moyens Handisub (matériel, vestiaire, WC PMR…)
- Stage national à Antibes, avec encadrement Yves GAERTNER
- Formations interdépartementales ou départementales, Aucune formation demandée.
- Journées découvertes les 14 et 15 Aout 2022 à la Gravière du fort : 11 Peshs,
- 8 commissions, 15 encadrants Handisub, des bénévoles en nombre ainsi que la « FLASSA » (*) invités luxembourgeois. Soit une Cinquante de personnes.

- **2023…**

- Participation au projet Erasmus (projet Européen) à la gravière du Fort en septembre 2023
- Formations EH1, MPC… dans le 52, 54 et 67
- Une démarche vers les médecins : visio ? Rencontre ? Une formation Handisub et Sport Santé ?
- Une démarche auprès des CoDeps et Clubs de notre région pour une meilleure communication.
- Journée travaux à la gravière du Fort. Reconditionnement des moyens Handisub (matériel, vestiaire, WC PMR …)

Merci à toute l'équipe HANDISUB

https://www.facebook.com/jerem.g/videos/361842149487077

Compte rendu Activités jeunes
AG 20/11/2022

1/ Groupe de Travail :

Je remercie les membres du groupe de travail Activités jeunes du Grand Est
- Anne Yvonne, Alain, Vana, Valérie G, Christine, Katy, Michel, Evelyne

Les missions du groupe :
Accompagner
Animer
Coordonner les différentes activités
Mettre en lien clubs et commissions
Animer des formations transversales
Accompagner la création de section jeunes dans les clubs

2/ Faîtes de la plongée :

Une enquête de satisfaction a été menée lors de la « Faîtes d e la plongée » Merci Kathy Schmitt pour son aide sur le questionnaire. L'analyse a été faite sur 106 réponses

Les Résultats sont les suivants :
Les motivations pour cette Activité :
- Pour les 8/13 ans : la pratique entre amis est la première motivation à 34 %
- Pour les 14/18 ans : les sensations à 44 % & 35%
- Pour les 19/30 ans : les sensations 35%
-

Les Freins pour la pratique de cette activité
- Pour les 8/13 ans le premier frein est la pratique d'une autre activité 17% puis le côté financier
- Pour les 14/18 ans & 19/30 ans le côté financier est le premier frein 29% / 32%

En conclusion, il se dégage plusieurs axes de réflexion :
- Capter les jeunes lors des journées des associations se déroulant en général en septembre
- Communiquer sur une politique tarifaire spécifique
- Prêts de matériels

3/ Rencontre régionale jeunes samedi 25/06/2022 :
Participation des 10 commissions avec leurs équipes & notre Partenaire Aquadif
- Orientation Subaquatique Laurent RIEFFEL
- Hockey Subaquatique Célie VEUILLET / Céline BARDET
- Photo- vidéo Christine BOSSE / Pascale & François CETRE
- Apnée Daniel GERARD
- Archéologie Yoann MISMER
- Nage Avec Palmes Sarah GHESQUIERE
- Tir sur Cible Laurent MOINEL
- Plongée Sportive en Piscine Hélène FEULILY & Philippe Flory
- Biologie Véronique SCHNOERING
- Technique Alain LAUMONIER

Nous tenions vraiment à remercier toutes les commissions et les bénévoles présents, à Aquadif pour leur soutien et au groupe de travail Plongée jeunes, à Michel, Jean- Louis et Marielle
Un grand Merci !!

Nous avons accueilli 10 clubs participants venant respectivement des départements suivants :
Département 51 : 1 club, Département 57 : 2 clubs, département 54 1 club, département 67 4 clubs et département 68.

95 juniors : 44 enfants 51 jeunes inscrits (18 désistements) ont participé aux différentes activités lors de cette journée ensoleillée.

Actuellement notre réflexion s'oriente vers l'organisation de la RRJ tous les 2 ans en gravière et une rencontre en piscine une année sur 2. Nos projets vont s'articuler vers la création d'un vadémécum plongée jeunes (accueil, règlementation, idées de séances, jeux…).

L'organisation d'un séminaire des plongeurs sur le thème les jeunes et la plongée est organisé par le codep67 le samedi 15 janvier 2023. Merci à toutes et à tous pour votre attention.

Valérie Heidt

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents

Voici le rapport des actions effectuées du 1er septembre 2021 au 31 aout 2022 par la CTR Grand- Est.

1. Formations et diplômes

a) Plongée scaphandre :

- 3 stages - examens GPN4 en septembre 2021 et mai 2022 à Niolon, et Galéria en juillet 2022.
- 2 stages initiaux MF1 en septembre 2021 à Niolon et à Galéria en juillet 2022.
- 3 stages finaux et – examens MF1 en septembre 2021 et mai 2022 à Niolon, et Galéria en juillet 2022.
- 2 stages en situation MF2 en septembre 2021 et mai 2022 à Niolon.
- Un cycle de séances de formation pédagogique au MF2 en visio-conférence entre octobre 2021 et mai 2022.

2 nouveaux stages ont été réalisés cette année :

- Module 20-40 m de la filière par capitalisation du MF1, au mois de mai 2022 à Niolon
- Stage en situation MF1 au mois de mai 2022 à Niolon

b) Formations à la plongée en recycleurs (voir rapports spécifiques)

c) Secourisme (voir rapport spécifique)

d) Formation pour Techniciens en Inspection Visuelle (voir rapport spécifique)

e) Formations Handisub (voir rapport spécifique)
L'organisation et la saisie des sessions a été autonomisée par rapport aux CTR.
Celles-ci n'ont donc plus de visibilité sur ces données.

2. Collège des Instructeurs Régionaux (CF rapport spécifique)

3. 3 nouvelles nominations au sein du collège Grand Est :
   - Instructeur Régional: Franck LORRAIN (Bas-Rhin)
   - Instructeurs Régional Stagiaire : David DEBOURCES (Ardennes)
   - Instructeurs Régional Stagiaire : Pascal HECTOR (Haut Rhin)

4. Activités de la CTR

- Points réalisés régulièrement avec le bureau de la CTR en visio
- Point en visio avec les formateurs TIV le 9/12/2021
- Point en visio avec les présidents de CTD le 3 février 2022

5. Activités du président de la CTR au niveau national

- Vice - Président de la CTN.
- Organisation des stages finaux et examens MF2 nationaux
- Pilotage du groupe de travail du collège des Instructeurs Nationaux concernant le contrôle et la validation des sujets théoriques du MF2.

6. Certifications réalisées par la CTR entre le 1er septembre 2021 et le 31 aout 2022

	2021-22	2020	2019	2018	2017
Guide de Palanquée - Niveau 4	12	13	35	53	34
Initiateur	66	0	101	75	96
Moniteur Fédéral 1er degré	15	6	13	14	13
MF1 Tuteurs de Stagiaires Initiateur	30	4	14	27	26
ANTEOR	27	4	10	29	27
TIV initial	38	17	76	38	105
TIV recyclage *(non comptabilisé dans le total car n'est pas un diplôme)*	*196*	*22*	*154*	*203*	*78*
TOTAL	188	44	249	236	301

La proportion d'hommes et de femmes :

	HOMMES Nb (%)	FEMMES Nb (%)
Niveau 4- Guide de Palanquée	75	25
Initiateur	80	20
Moniteur Fédéral 1er degré	87	13
MF1 Tuteurs de Stagiaires Initiateur	77	23
ANTEOR	74	26
TIV Formation initiale	92	8
TIV recyclage	91	9

Et enfin la répartition par département

	ALSACE		LORRAINE			CHAMPAGNE-ARDENNES					AUTRES	TOTAL
	67	68	54	57	88	8	10	51	52	55	Hors région	
N4-GP	9	2					1					12
INITIATEUR	14	12	14	9	2	5		10				66
MF1	4	4	4	1				2				15
MF1-TSI	7			5	2		6	9	1			30
ANTEOR	8	3	9				1	6				27
TIV INITIAL			20	18								39
TIV RECYCL. *(NC)*	*54*	*19*	*43*	*19*	*9*	*8*	*7*	*28*	*9*			*196*
TOTAL	42	21	47	33	4	5	8	27	1	0		189
% par CODEP	22,2	11,1	24,9	17,5	2,1	2,6	4,2	14,3	0,5	0,0	22,2	
% par RÉGION	33,3		44,4			21,7						

7. Calendrier prévisionnel CTR 2023

Stages et examens GP N4

- Du samedi 22 avril au samedi 29 avril 2023 à l'UCPA Niolon (Bouches du Rhône) **710 €**
- Du dimanche 9 juillet au dimanche 16 juillet 2023 au centre de plongée de l'Incantu à Galéria (Haute Corse) **920 €**
- Du samedi 23 septembre au samedi 30 septembre 2023 à l'UCPA Niolon (Bouches du Rhône) **710 €**

- Renseignements sur le site de la CTR Grand Est :

- https://technique.ffessmest.fr/w/accueil
- Onglet « Formations » « GP N4 » puis « documents »
- Inscriptions en ligne sur la même page sous l'onglet « Inscriptions stages »

Stages initiaux MF1

- Du samedi 22 avril au samedi 29 avril 2023 à l'UCPA Niolon (Bouches du Rhône) **690 €**
- Du dimanche 9 juillet au dimanche 16 juillet 2023 au centre de plongée de l'Incantu à Galéria (Haute Corse) **920 €**
- Du samedi 23 septembre au samedi 30 septembre 2023 à l'UCPA Niolon (Bouches du Rhône) **690 €**
- Renseignements sur le site de la CTR Grand Est :
- https://technique.ffessmest.fr/w/accueil
- Onglet « Formations » « MF1 » puis « documents »
- Inscriptions en ligne sur la même page sous l'onglet « Inscriptions stages »

Stage en situation MF1

- Du samedi 22 avril au samedi 29 avril 2023 à l'UCPA Niolon (Bouches du Rhône) **620 €**
- Du samedi 23 septembre au samedi 30 septembre 2023 à l'UCPA Niolon (Bouches du Rhône) **620 €**
- Renseignements sur le site de la CTR Grand Est :
- https://technique.ffessmest.fr/w/accueil
- Onglet « Formations » « MF1 » puis « documents »
- Inscriptions en ligne sur la même page sous l'onglet « Inscriptions stages »

Module d'enseignement 20 / 40 m de la filière par capitalisation

- Du samedi 22 avril au mardi 25 avril 2023 à l'UCPA Niolon (Bouches du Rhône) **310 €**
- Du samedi 23 septembre au mardi 26 septembre 2023 à l'UCPA Niolon (Bouches du Rhône) **310 €**
- Avec stage en situation de 3 jours à la suite du module 20-40 m
  - Du mercredi 26 avril au samedi 29 avril 2023 à l'UCPA Niolon (Bouches du Rhône) **620 €**
  - Du mercredi 27 septembre au samedi 30 septembre 2023 à l'UCPA Niolon (Bouches du Rhône) **620 €**
- Renseignements sur le site de la CTR Grand Est :
- https://technique.ffessmest.fr/w/accueil
- Onglet « Formations » « MF1 » puis « documents »
- Inscriptions en ligne sur la même page sous l'onglet « Inscriptions stages »

Stages finaux examens MF1

- Du samedi 22 avril au samedi 29 avril 2023 à l'UCPA Niolon (Bouches du Rhône) **780 €**
- Du dimanche 9 au dimanche 16 juillet 2023 au centre de plongée de l'Incantu à Galéria (Haute Corse) **920 €**
- Du samedi 23 septembre au samedi 30 septembre 2023 à l'UCPA Niolon (Bouches du Rhône) **780 €**
- Renseignements sur le site de la CTR Grand Est :
- https://technique.ffessmest.fr/w/accueil
- Onglet « Formations » « MF1 » puis « documents »
- Inscriptions en ligne sur la même page sous l'onglet « Inscriptions stages »

Stages en situation MF2

- Du samedi 22 avril au samedi 29 avril 2023 à l'UCPA Niolon (Bouches du Rhône) **620 €**
- Du samedi 23 septembre au samedi 30 septembre 2023 à l'UCPA Niolon (Bouches du Rhône) **620 €**
- Renseignements sur le site de la CTR Grand Est :
- https://technique.ffessmest.fr/w/accueil

Onglet « Formations » « MF2 » puis « documents »
- Inscriptions en ligne sur la même page sous l'onglet « Inscriptions stages »

Stages de préparation aux épreuves du MF2

- Du samedi 22 avril au samedi 29 avril 2023 à l'UCPA Niolon (Bouches du Rhône) **620 €**
- Du samedi 23 septembre au samedi 30 septembre 2023 à l'UCPA Niolon (Bouches du Rhône) **620 €**

- Renseignements sur le site de la CTR Grand Est :
- https://technique.ffessmest.fr/w/accueil
  Onglet « Formations » « MF2 » puis « documents »
- Inscriptions en ligne sur la même page sous l'onglet « Inscriptions stages »

Stage recycleur semi fermé SCR

- Date non définie en 2023 à Bischwiller (67) Organisateur : Bernard Schittly

- Renseignements sur le site de la CTR Grand Est :
- https://technique.ffessmest.fr/w/accueil
- Onglet « Tek et recycleurs » puis « documents »

Stages recycleurs circuit fermé eCCR

- Date non définie en 2023 à la Gravière du Fort Organisateur : Sylvain Peybernès et Renaud Jourdan

- Renseignements sur le site de la CTR Grand Est :
- https://technique.ffessmest.fr/w/accueil
- Onglet « Tek et recycleurs» puis « documents »

Cordialement

Laurent MARCOUX	Sylvain PEYBERNES	Magali FREY
Instructeur National	Instructeur Régional	Instructrice Nationale Stagiaire
Président de la CTR EST	Vice-Président de la CTR EST	Vice-Présidente de la CTR EST